

# VISIOMED GROUP

Société anonyme au capital de 16 448 376 €  
Siège social : 8, avenue Kléber - 75116 PARIS  
514 231 265 R.C.S. PARIS  
(la "Société")

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE CONSOLIDÉ

**(Exercice clos le 31 décembre 2015)**

Conformément aux prescriptions légales, nous vous rendons compte de l'activité de la société "VISIOMED GROUP" au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et des résultats consolidés de cet exercice.

#### **1. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ "VISIOMED GROUP" ET DE SES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE 2015 :**

Les comptes consolidés établis au 31 décembre 2015 regroupent par intégration globale l'ensemble des filiales du groupe détenues à plus de 50%.

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels au 31 décembre 2015.

La liste des sociétés consolidées est la suivante:

			<b>2015</b>	<b>2014</b>
VISIOMED SAS	Paris	Intégration globale	100%	100%
IN PAHRMA SAS	Paris	Intégration globale	100%	100%
ADDATEK	Taiwan	Mise en équivalence	N/A	50%
BEWELL CONNECT CORP	Boston	Intégration globale	70%	N/A

Les sociétés du groupe In Pharma, Visiomed SAS et Bewell Connect Corp. ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale, c'est-à-dire à 100% poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires et après élimination des opérations intra-groupe.

Sont consolidées par intégration globale les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le groupe. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe détient au moins 50% des droits de vote.

Sociétés exclues du périmètre de consolidation ;

Les 2 sociétés non consolidées présentant un caractère non significatif au regard des comptes consolidés sont les suivantes ;

<b>NOM DES FILIALES</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>% Capitaux Propres</b>	<b>Valeur titres</b>	<b>% Détention</b>
DIV NEXMED TECHNOLOGY 99 SHENZHEN	2 896 271	5 658	12 900	10%
MIS			250 150	14,29%

Les informations ci-après concernent le groupe composé de la société "VISIOMED GROUP" et de ses filiales, en particulier la société "VISIOMED" (SAS) et la société "IN-PHARMA" (SAS).

La société Bewell Connect Corp., basée à Boston, Mass., USA., créée en juillet 2015 et détenue à 70 % par Visiomed Group SA, est incluse dans le périmètre de consolidation (voir D. Filiales et participations). Elle n'a pas généré de chiffres d'affaires en 2015.

La société "ADDATEK", détenue à 50 % par la société "VISIOMED GROUP" au 31 décembre 2014, a été radiée en mai 2015. Les créances et titres étant dépréciés en totalité au 31 décembre 2014, sa fermeture n'a eu aucun impact sur le résultat du groupe consolidé en 2015.

La société "NEXMED", détenue à hauteur de 10 %, ne fait pas partie du périmètre de consolidation.

La société Médical Intelligence Service, dont 14,29 % ont été acquis par VISIOMED Group, et dont le siège est à Paris, n'est pas incluse dans le périmètre de consolidation.

#### **A. ÉVOLUTION DU GROUPE PAR ACTIVITÉ :**

Le tableau ci-après synthétise l'évolution du chiffre d'affaires consolidé du groupe par branche d'activité et par canal de distribution:

Chiffre d'affaires en M€ Normes françaises	2015	2014
<b>Autodiagnostic médical</b>	5,7	6,8
<b>Bien être</b>	4,1	4,4
<b>Produits distribués</b>	1,0	1,9
<b>Divers</b>	0,1	0,2
	<b>10,9</b>	<b>13,3</b>
<b>Santé</b>	6,5	7,4
<b>Grande Distribution</b>	1,8	2,1
<b>Export</b>	2,6	3,8

En 2015, l'activité du Groupe Visiomed a été impactée à hauteur de 2,59 M€ par les événements suivants :

- Arrêt d'un contrat exclusif de distribution, suite à la vente de la société concernée, entraînant un manque à gagner en terme de chiffre d'affaires par rapport à 2014 de - 1,1 M€
- Les ventes exceptionnelles réalisées en 2014 pour la lutte contre le virus Ébola ne se sont pas poursuivies suite à la fin de cette épidémie. L'impact négatif sur le chiffre d'affaires par rapport à 2014 : -1,1 M€
- Les ventes sous marque de distributeur (MDD) ont été stoppées, différentiel de chiffre d'affaires par rapport à 2014 : - 0,39 M€

Hors ces trois éléments exceptionnels, le chiffre d'affaires 2015 aurait montré une légère progression par rapport à 2014.

L'évolution de l'activité des entités du groupe est résumée ci-après :

Titres de participation	Chiffre d'affaires	Résultat Net	Capitaux Propres 2015	Capitaux Propres 2014
Visiomed SAS (95,43%)	10 019 946	26 360	-346 521	-372 881
In Pharma SAS (100%)	0	57 992	41 506	-16 487
Bewell Connect Corp. (70%)	0	-10 015	-9 096	0
Nexmed Tech, Shenzen (China), 10%)	2 896 271	-37 059	56 575	93 634
Medical Intelligence Service, Paris (14,29%)	185 995	-63 427	132 048	186 723

- La société « VISIOMED GROUP », holding, spécialisée dans les produits de santé et de bien-être, a réalisé (comme indiqué plus en détail au paragraphe 2 A. du présent rapport) un chiffre d'affaires en baisse de 4 %. Hors événements non récurrents et évoqués ci-dessus, le chiffre d'affaires reste en progression de 6,6%.
- La société « VISIOMED », spécialisée dans la distribution de produits de thermométrie sans contact aux pharmacies, ainsi que la majeure partie du chiffre d'affaires à l'international, a réalisé, hors événements ci-dessus, un chiffre d'affaires en légère baisse (-1,5 %).
- La société « IN-PHARMA », spécialisée dans la prestation de services de distribution de produits non concurrents aux produits Visiomed pour le compte d'autres laboratoires commerciaux, n'a eu aucune activité 2015.
- La société Bewell Connect Corp., récemment créée aux États-Unis, dont les bureaux sont implantés à Boston, Mass., n'a pas eu d'activité commerciale en 2015.

Le groupe Visiomed a finalisé fin 2015 le développement de sa gamme de produits connectés intelligents BewellConnect et mis les produits sur le marché comme annoncé. De plus, les développements des applications Bewell Connect (première version lancée en 2015), ainsi que les services associés Bewell Checkup et MyDoc (lancés tout début 2016), d'une part, et les signatures de partenariats avec des acteurs reconnus de la santé connectée et du big data, d'autre part, permettent au Groupe Visiomed d'ambitionner de devenir le leader de la santé connectée.

La société "VISIOMED GROUP" continue son activité de recherche et développement et d'innovation. L'équipe est composée d'un médecin, responsable scientifique, assurant la direction médicale du Groupe, accompagné d'une équipe d'ingénieurs et développeurs, internes et externes.

## **B. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE 2015 :**

### **Toujours leader en Thermométrie sans contact ;**

Le groupe a augmenté sa part de marché dans sa marque phare, Thermoflash ® (source IMS, mai 2015), malgré une conjoncture difficile, ainsi qu'une météo clémente.

### **Implantation poursuivie en Magasins spécialisés en Puériculture (Segment Grande Distribution)**

- Le segment Grande Distribution a étoffé fin 2015 sa gamme de produits pour bébés, en prenant en distribution la majeure partie des produits développés par la société américaine Munchkin.
- Visiomed Group est toujours présent chez les grands acteurs du web (Amazon.com, Allobébé.fr, Vert Baudet et Fnac.com).

### **Partenariats prometteurs à l'International**

- Hors crise Ébola, l'International reste à un niveau d'activité stable par rapport à 2014, soit un volume d'affaires de 2,6 M€. La conquête de plusieurs nouveaux marchés, sur des pays particulièrement demandeurs en matière de produits de santé, a nécessité d'importants efforts dont les fruits sont attendus dans le courant de l'année 2016.

### **Accroissement des dépenses Marketing pour développer la visibilité**

- La visibilité du Groupe a été accrue grâce à une démarche marketing portant à la fois sur les produits phares du Groupe (Thermomètres sans contact), et sur les produits connectés BewellConnect.
- Les dépenses de marketing ont ainsi progressé de 120 %, à 3,1 M€ incluant des participations à des salons de renommée internationale, comme le Consumer Electronic Show (CES) à Las Vegas, au cours duquel le Groupe a été récompensé par TPN Award.
- Ces dépenses ont ainsi permis de positionner la Gamme BewellConnect comme un acteur légitime dans ce nouveau et gigantesque marché de la santé connectée.

### **Accroissement de l'effort de recherche et développement**

De façon à développer les produits et applications de santé connectée, le Groupe Visiomed a accentué son effort en matière de recherche et développement en multipliant ces dépenses par 4,3, à 1,2 M€ au cours de l'exercice 2015.

### **Arrivée d'un Directeur Général Délégué**

Début avril 2015, la Direction Générale du Groupe a été renforcée par l'arrivée d'un Directeur Général Délégué, permettant au Président de s'investir avec force dans la vision, le développement de nouveaux produits innovants et le marketing de l'écosystème de santé connectée que le Groupe Visiomed développe.

### **Création d'une filiale aux États-Unis, Bewell Connect Corp.**

Fort des succès remportés lors du Consumer Electronic Show de Las Vegas (CES), en janvier 2015, et des 2 derniers salons MEDPI, de 2014 et 2015, le Groupe a décidé de s'implanter aux États-Unis, Boston, Mass., pour y développer essentiellement la commercialisation des produits connectés de santé et des applications et services qui leurs sont liées. Cette implantation sur le plus grand marché mondial dans la santé connectée est un des facteurs clé de croissance du groupe pour les années à venir.

### **Prise de participation dans les sociétés ayant leur siège social sur le territoire français**

La société Visiomed Group a acquis 14,29 % des titres de la société Medical Intelligence Service en décembre 2015. Cette société conçoit et développe, entre autres, des logiciels dédiés à l'intelligence artificielle médicale.

## **Évolution de la structure capitalistique et financière du Groupe**

La société "VISIONED GROUP" a réalisé les opérations d'augmentation de capital suivantes :

- Par décision du conseil d'administration du 23 janvier 2015, il a été procédé à une augmentation de capital de 5 906 686 euros, par l'émission de 1 583 562 actions nouvelles à 1,50 euros assortis d'une prime d'émission incluse de 2,23 euros par action.
- Par décision du conseil d'administration du 5 août 2015, la société Visiomed Group a procédé à l'émission de 6 bons d'émissions d'obligations convertibles en actions, assorties de bons de souscription d'action, soit 6 BEOCABSA, soit 6 tranches. Les 5 premières tranches ont été exercées au 31 décembre 2015.
  - o Une tranche de BEOCABSA donne droit à 150 OCA présentant une valeur nominale de 1,5 M€ par tranche. Le prix de souscription de chaque tranche est de 1,470 M€ et le contrat précise qu'il y a un « commitment fees » par tranche de 6 % de la valeur nominale de la tranche.
  - o Les OCA ont été intégralement converties sur l'exercice (sauf une OCA présentant une dette financière de 10 K€ au 31 décembre 2015) conduisant à une augmentation de capital de + 4 098 K€ assortie d'une prime d'émission de + 3 392 K€.
  - o Les BSA (soit au total 2 173 376 BSA) ont été exercés pour partie (à hauteur de 820 000) soit une augmentation de capital de + 1 230 K€ assortie d'une prime d'émission de + 1 222 K€.
  - o Cette opération a généré des frais d'augmentation de capital de 600 K€ (constatés en diminution de la prime d'émission dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015 et en immobilisations incorporelles dans les comptes sociaux de Visiomed Group, amortis sur 3 ans).

### **Abandons de créances en faveur de ses filiales, Visiomed SAS et In Pharma**

La société Visiomed Group a procédé à des abandons de créances à caractère financier le 18 décembre 2015 en faveur de ses filiales, Visiomed SAS et In Pharma, respectivement à hauteur de 2 211 746 euros et 76 832 euros.

Ces abandons sont assortis d'une clause de retour à meilleure fortune, dans les mêmes conditions que les abandons précédents.

La société Visiomed Group s'est engagée en date du 21 avril 2016 à apporter son soutien financier à ses filiales In Pharma et Visiomed SAS jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

## **2. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS ET ANALYSE DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ VISIONED GROUP :**

### **A. COMPTES ANNUELS :**

Les comptes ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Les comptes annuels vous donnent une connaissance complète des résultats et de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2015.

Le chiffre d'affaires H.T. de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est élevé à 4 610 320 €, contre 4 781 884 € pour l'exercice précédent, en légère baisse de 4 %.

Les produits d'exploitation se sont élevés à 4 919 369 €, contre 5 067 823 € pour l'exercice précédent, et les charges d'exploitation ressortent à 9 990 258 €, comprenant les postes suivants :

Achats consommés	1 130 671
Autres achats et charges externes	5 225 531
Impôts et taxes	59 935
Salaires et charges sociales	3 018 070
Dotations aux amortissements	423 938
Dotations aux provisions sur actifs circulants	24 290
Dotations aux provisions pour risques et charges	25 000
Autres charges	82 824

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 est déficitaire de - 5 070 889 €, contre un résultat d'exploitation déficitaire de - 1 568 026 € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort déficitaire pour -2 499 477 €, contre un résultat financier déficitaire de - 856 687 € pour l'exercice précédent.

Les charges financières incluent des abandons de créances pour un montant total de 2 288 578 euros, en faveur de Visiomed SAS et In Pharma SAS.

Le résultat courant avant impôts ressort déficitaire pour - 7 570 637 €, contre un résultat courant avant impôts déficitaire pour - 2 424 713 € pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel ressort bénéficiaire de 15 781 €, contre un résultat exceptionnel excédentaire de 20 885 € pour l'exercice précédent.

La société "VISIOMED GROUP" a bénéficié d'un crédit impôt (CIR/CII) de 80 000 €.

Compte tenu des éléments qui précèdent, l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'est traduit par une perte nette comptable de - 7 474 586 €, ainsi que vous avez pu le constater dans les documents qui ont été mis à votre disposition.

Nous vous rappelons que l'exercice clos le 31 décembre 2014 avait enregistré une perte de - 2 389 157 €.

## **B. SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ - RISQUES DIVERS - DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS :**

### **Situation financière - Endettement :**

Au 31 décembre 2015, les capitaux propres s'élèvent à 12 893 485 €.

L'endettement de la société "VISIOMED GROUP" au 31 décembre 2015 s'est réduit à 10 000 €, soit une obligation convertible, (voir plus bas) selon le contrat d'émission signé le 6 août 2015, entre Visiomed Group et un fonds d'investissement Australien, L1 Capital.

La trésorerie brute s'élève à 5 763 810 €, soit unetrésorerie nette positive de 5 753 810 €.

**Risques divers :**

Une information complète sur l'ensemble des risques affectant la société figure dans le prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro 11-230 le 17 juin 2011, disponible sur site de la Société ([www.visiomed-lab.com](http://www.visiomed-lab.com)) et sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

**Information sur les délais de paiement des fournisseurs :**

Conformément à l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, vous trouverez en annexe au présent rapport la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs de la société "VISIOMED GROUP", par date d'échéance.

**C. ÉVOLUTION RÉCENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ :****Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice :**

La 6ème tranche d'OCABSA a été émise le 19 février 2016.

De plus, il a été converti 980 000 BSA (soit 980 000 actions nouvelles), pour une valeur totale de 3 608 372 euros, soit 1 470 000 euros en augmentation de capital et 2 138 372 euros en prime d'émission. De même, il a été converti 101 OCA (soit 331 446 actions nouvelles), pour une valeur totale de 1 010 000 euros, soit 497 169 euros en augmentation de capital et 512 831 euros en prime d'émission).

A la date des présentes annexes, le nouveau capital social s'établit à 16 448 376 euros, décomposé en 10 965 584 actions.

En mars 2016, la société Visiomed Groupe a acquis 100% des titres de la société YES DO BRASIL, dont le nom devient Visiomed do Brasil.

**Évolution prévisible et perspectives d'avenir :**

L'année 2016 est l'année du lancement des applications de santé connectée, ainsi que des services qui y sont liés.

Ces lancements qui vont s'échelonner tout au long de l'année devraient permettre de réaliser des premières ventes et référencement significatifs.

Le Directeur Général Délégué, Olivier HUA, a été mandaté par le Conseil d'Administration pour développer les opérations aux États-Unis, dès le mois de février 2016.

De nombreux partenariats ont été signés, que ce soit avec de nouveaux partenaires commerciaux à l'étranger, ou des acteurs du big data en santé, en collaboration directe avec le département Recherche et Développement.

Grâce à son département Recherche et Développement et à la caution médicale sur plusieurs des produits développés, la société "VISIOMED GROUP" est devenue un acteur de référence dans le domaine de la santé connectée.

## D. FILIALES ET PARTICIPATIONS :

### a) Situation des filiales et sociétés contrôlées :

Au 31 décembre 2015, la société "VISIONMED GROUP" contrôle (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) les sociétés suivantes :

- \* **Société "VISIONMED"**, société par actions simplifiée au capital de 274 010 €, dont le siège social est à PARIS (75116) - 8, avenue Kléber, identifiée sous le numéro 498 785 112 R.C.S. PARIS, contrôlée directement à 95,43 % ;
- \* **Société "IN-PHARMA"**, société par actions simplifiée au capital de 41 500 €, dont le siège social est à PARIS (75116) - 8, avenue Kléber, identifiée sous le numéro 487 766 784 R.C.S. PARIS, contrôlée directement à 100 %.
- \* **Bewell Connect Corp., (BWC)**, société implantée aux États-Unis, enregistrée dans le Delaware et dont les bureaux se trouvent à Boston, Mass., contrôlée directement à 70 %.

### b) Situation des filiales et sociétés non contrôlées :

- \* **Société Medical Intelligence Service (MIS)**, société par actions simplifiée au capital de 58 340 € dont le siège social est à PARIS (75013) –9 avenue d'Italie, identifiée sous le numéro 795 177 146 R.C.S. PARIS, détenue à 14,29% ;
- \* **Société Shenzhen Nexmed Technology Ltd**, société de droit Chinois, au capital de 1 000 000 RMB dont le siège social est à SHENZHEN (Chine) – Zone 3, Ja An Science And Technology Garden, Ville de Shenzhen, détenue à 10% ;

L'activité de ces sociétés a été présentée lors de notre exposé ci-dessus sur l'évolution de l'activité du groupe.

Le tableau ci-après présente les filiales de la société "VISIONMED GROUP" :

Sociétés concernées	Nb d'actions	Capital détenu	Capitaux propres y compris résultat	Résultat Net
In Pharma SAS	8 300	100,00%	-35 326	-18 840
Visiomed SAS	26 150	95,43%	-346 521	-26 360
Bewell Connect Corp.	1 000	70,00%	-9 096	-10 014
Nexmed Ltd	100 000	10,00%	56 575	-37 059
Médical Intelligence Service	834	14,29%	132 048	-63 427

## 3. COMPTES CONSOLIDÉS :

Bien que la Société ne soit pas tenue à consolidation, nous vous présentons et soumettons à votre approbation les comptes consolidés du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les comptes consolidés ont été établis dans le cadre de la présentation des comptes à la Bourse sur le marché Alternext, et, en conséquence, constituent des comptes complets au regard des règles et principes comptables français.



Ces comptes ont été établis selon les règles et méthodes décrites dans l'annexe aux comptes consolidés.

### 3.1 Périmètre de consolidation :

Liste des sociétés consolidées est la suivante:			<b>2015</b>	<b>2014</b>
VISIONED SAS	Paris	Intégration globale	100%	100%
IN PAHRMA SAS	Paris	Intégration globale	100%	100%
ADDATEK	Taiwan	Mise en équivalence	N/A	50%
BEWELL CONNECT CORP	Boston	Intégration globale	70%	N/A

Sociétés exclues du périmètre de consolidation ;

Les 2 sociétés non consolidées présentant un caractère non significatif au regard des comptes consolidés sont les suivantes ;

<b>NOM DES FILIALES</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>% Capitaux Propres</b>	<b>Valeur titres</b>	<b>% Détention</b>
DIV NEXMED TECHNOLOGY 99 SHENZEN	2 896 271	5 658	12 900	10%
MIS			250 150	14,29%

### 3.2 Présentation des chiffres consolidés - Évolution de l'activité du groupe consolidé :

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 10 891 K€ en 2015, contre 13 307 K€ pour l'exercice précédent. Le total des produits d'exploitation s'est élevé à 10 967 K€, contre 13 347 K€ pour l'exercice précédent.

Le total des charges d'exploitation s'est élevé à 18 969 K€, contre 15 661 K€ pour l'exercice précédent, et se décompose comme suit :

Achats consommés	5 571 561
Autres achats et charges externes	7 844 234
Impôts et taxes	121 109
Salaires et charges sociales	4 812 766
Dotations aux amortissements	373 974
Dotations aux provisions sur actifs circulants	132 782
Dotations aux provisions pour risques et charges	25 000
Autres charges	87 885

Le résultat d'exploitation consolidé est négatif pour un montant de – 8 002 615 €, contre – 2 314 043 € pour l'exercice précédent. L'exercice se traduit donc par une perte nette consolidée part groupe de – 7 282 018 €, contre – 2 597 586 € en 2014.

L'évolution de l'activité du groupe en 2015 a été exposée au point 1 du présent rapport.

### 3.3 Évolution prévisible et perspectives d'avenir du groupe consolidé :

Le Groupe déploie en 2016 sa gamme de produits connectés. Après avoir développé au cours de l'année 2015 les applications Bewell Connect, Bewell Checkup et MyDoc, le Groupe propose ces applications par abonnement dès le début 2016.

Le département Recherche et Développement a été renforcé en 2015 par une équipe d'ingénieurs et de développeurs externes, afin de compléter l'offre de produits et services qui feront du groupe Visiomed un acteur majeur dans l'e-santé et la m-santé.

Après avoir créé une filiale aux États Unis en juillet 2015, comme annoncé, la Direction a décidé de créer une filiale au Brésil, région très prometteuse et avec une population demandeuse des produits et services que présente le Groupe Visiomed.

## 4. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT :

### A) Approbation des comptes annuels 2015 :

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes tels qu'ils viennent de vous être présentés.

### B) Dépenses et charges somptuaires (CGI, art. 223 quater et 39-4) :

Les dépenses et charges non déductibles fiscalement sont les suivantes :

- Amortissements excédentaires (article 39-4 du C.G.I.) : .....	23 683 €
- Taxe sur les voitures particulières des sociétés : .....	0 €
- Provisions et charges à payer non déductibles : .....	875 €
- Amendes et pénalités : .....	1 058 €

Nous vous demandons, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, d'approuver le montant des amortissements excédentaires de 23 683 € et l'impôt sur les sociétés théorique correspondant de 7 894 €.

### C) Affectation du résultat :

Nous vous proposons d'affecter au compte "Report à nouveau" débiteur la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2015, qui s'élève à - 7 474 586 €.

### D) Rappel des dividendes distribués :

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il vous est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au titre des 3 précédents exercices sociaux.

Vous voudrez bien donner acte de l'information reçue à ce titre.

## 5. GOVERNANCE D'ENTREPRISE :

Nous vous informons que la composition du conseil d'administration a été renforcée en 2015 par la nomination en qualité d'administrateur de Madame Ghislaine ALAJOUANINE.

**A) Quitus aux organes sociaux :**

Nous vous demandons de donner quitus aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice 2015.

**B) Liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux :**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 - alinéa 4 - du Code de commerce, nous vous indiquons en annexe au présent rapport les mandats, ainsi que toutes fonctions, salariées ou non, exercées au sein de la société, des sociétés du groupe et de toutes sociétés tierces, françaises ou étrangères, de chaque mandataire social.

**C) État des délégations de pouvoirs pour les opérations d'augmentation de capital :**

Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité données par l'assemblée générale au Conseil d'administration pour réaliser ou décider des augmentations de capital. Ce tableau fait apparaître l'utilisation de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

**D) Conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce :**

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions nouvelles visées aux articles L. 225-38 à L. 225-42 du Code de commerce et conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration.

Votre Commissaire aux comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

**E) Conventions réglementées visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce :**

Aucune convention visée à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Il est rappelé que les conventions visées à cet article sont celles conclues directement ou par personne interposée entre, d'une part, le Directeur Général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

**F) Jetons de présence :**

Il vous est proposé d'allouer un montant global des jetons de présence à répartir entre les administrateurs, au titre de l'exercice en cours, de 20 000 €.

**6. PARTICIPATION DE SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL :**

À la clôture de l'exercice social 2015, aucun salarié de la Société ne détenait de participation au capital de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise (PEE) ou d'un fonds commun de placement d'entreprise.

**6. RAPPEL DES BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CRÉATEURS D'ENTREPRISE :**

- Il est rappelé que, suivant assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2009, le Conseil d'administration, dans sa séance du 13 avril 2010, a attribué, au profit de deux salariés,

224 511 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise donnant droit de souscrire à 112 255 actions nouvelles.

Ces bons étaient exerçables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 à un prix d'exercice de 2,25 € et selon la parité d'exercice pour leurs titulaires de 2 BSPCE exercés pour 1 action nouvelle souscrite.

Suivant l'assemblée générale du 18 juin 2015, ces bons pourront être exercés, en une ou plusieurs fois, du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2018 inclus, les bons non exercés au 31 décembre 2018 devenant aussitôt caducs. Les autres modalités liées à ces BSPCE restent inchangées.

- Nous vous informons que, suivant assemblée générale du 18 juin 2015, le Conseil d'administration, dans sa séance du 30 juillet 2015, a émis 400 000 bons de souscription d'actions de la Société ("BSA") donnant droit de souscrire à 400 000 actions nouvelles.

Les BSA1 seront exerçables à tout moment et au plus tard le 31 décembre 2021 inclus.

- Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 120 000 actions gratuites au Directeur Général de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle le bénéficiaire ne sera pas titulaire des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles. Le bénéficiaire devra conserver au moins 80 000 actions jusqu'à la fin de son mandat de Directeur Général.
- 
- Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 18 décembre 2015, il a été attribué 50 000 actions gratuites à deux salariés de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

## **8. RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉPARTITION DU CAPITAL ET À L'AUTOCONTRÔLE :**

En application de l'article L. 233-13 du Code de commerce, sont mentionnées en annexe au présent rapport, l'identité des personnes physiques ou morales détenant, au 31 décembre 2015, directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société. Cette annexe fait également apparaître les modifications intervenues au cours de l'exercice.

Nous vous indiquons en outre qu'aucune des sociétés contrôlées par la société "VISIOMED GROUP" ne détient d'action dans le capital de la Société.

Les actions VISIOMED GROUP détenues par la Société, au cours du dernier exercice, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres autorisé par l'assemblée générale du 15 juin 2011, et renouvelé lors de l'assemblée générale du 18 juin 2015, sont indiquées dans le tableau figurant en annexe. Ces actions sont gérées pour compte par la société "PORTZAMPARC", Nantes.

**9. RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER RÉALISÉES AU COURS DU DERNIER EXERCICE :**

En application de l'article 223-26 du Règlement de l'AMF et de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, nous vous informons que Monsieur Éric SEBBAN, Président du Conseil d'administration et Directeur Général, a procédé, sur le marché en 2015, à 2 850 achats et 195 057 cessions de titres de la société "VISIONED GROUP".

**10. MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL :**

	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social
Actions composant le capital en début d'exercice	4 518 590	1,5 €	6 777 885 €
Augmentations de capital du 28 janvier 2015	1 583 562	1,5 €	2 375 343 €
Augmentations de capital OCABSA	3 551 986	1,5 €	5 327 979 €
<b>Actions composant le capital en fin d'exercice</b>	<b>9 654 138</b>	<b>1,5 €</b>	<b>14 481 207 €</b>

Au 31 décembre 2015, le capital social s'élève à 14 481 207 €. Il est composé de 9 654 138 actions d'une valeur nominale de 1,5 euros chacune.

Par ailleurs, il est rappelé que, suivant l'assemblée générale du 30 décembre 2009, le conseil d'administration du 13 avril 2010 a attribué, au profit de deux salariés, 224 511 bons de créateur d'entreprises donnant droit de souscrire à 112 255 actions nouvelles. Par décision de l'assemblée générale du 18 juin 2015, la date limite d'exercice de ces bons a été reportée au 31 décembre 2018, toujours à un prix d'exercice de 2,25 € et selon l'équité d'exercice pour leurs titulaires de 2 BSPCE exercés pour 1 action nouvelle souscrite.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015, et suivant le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 400 000 bons de souscriptions d'actions (BSA1) au Président de Visiomed Group. Ces bons ont été souscrits au prix de 0,10 euros chacun, (soit 40 000 euros, inclus dans la prime d'émission au 31 décembre 2015), exerçables jusqu'au 31 décembre 2021, et le prix d'émission d'une action nouvelle en exercice d'un BSA sera de 3,18 euros (1,50 de nominal et 1,68 de prime d'émission), et selon une parité de 1 BSA pour 1 action nouvelle.

Ces bons seront incessibles jusqu'au 31 décembre 2016.

Au lendemain de cette date, ces BSA 1 seront admis aux négociations sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 120 000 actions gratuites au Directeur Général de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle le bénéficiaire ne sera pas titulaire des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles. Le bénéficiaire devra conserver au moins 80 000 actions jusqu'à la fin de son mandat de Directeur Général.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 18 décembre 2015, il a été attribué 50 000 actions gratuites à deux salariés de Visiomed Group, avec

une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

## **11. ÉVOLUTION DU TITRE - RISQUE DE VARIATION DE COURS :**

Au cours de l'année 2015, 66 423 601 actions ont été échangées sur le marché ALTERNEXT de NYSE Euronext Paris.

Le cours, qui cotait 5,95 € au 31 décembre 2014, ressort à 5,78 € à la fin de l'exercice.

Le cours le plus bas enregistré s'est situé à 2,51 €, le 9 octobre 2015, et le cours le plus haut à 6,54 €, le 9 janvier 2015.

La capitalisation boursière à la fin de l'exercice 2015 ressortait à 55,8 M €.

## **12. ANNEXES :**

Afin de compléter votre information, figurent en annexe au présent rapport :

- le tableau prévu à l'article R. 225-102 du Code de commerce, faisant apparaître les résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices ;
- le tableau faisant apparaître les résultats consolidés du groupe au cours des 5 derniers exercices ;
- la liste des mandats ou fonctions exercés dans toutes sociétés par les mandataires sociaux ;
- les renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle ;
- l'état des délégations de pouvoirs pour les opérations d'augmentation de capital ;
- la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance ;
- l'information relative au programme de rachat d'actions.



PARIS, le 21 avril 2016

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.**

**Mandats et fonctions (salariées ou non) exercés au sein de la Société, des sociétés du groupe et de toutes sociétés tierces, françaises ou étrangères de chaque mandataire social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 al. 3 du Code de commerce, sont indiqués ci-dessous les mandats ainsi que toutes fonctions (salariées ou non) exercés au sein de la Société, des sociétés du groupe et de toutes sociétés tierces françaises ou étrangères, par chaque mandataire social.

Nom	Fonctions au sein de la société "VISIOMED GROUP"	Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés	
		Société	Mandat ou fonctions
Gilles SOUFFIR	Administrateur	VISIOMED S.A.S.	Responsable Grands Comptes
		VISIOMED S.A.S.	Administrateur
Ghislaine ALAJOUANINE	Administrateur	GALA Group	Présidente
		SDL Journal Le Monde	Administrateur
Olivier HUA	Administrateur Directeur Général Délégué	Bewell Connect Corp.	Directeur
		Trace One SA	Censeur
Eric SEBBAN	Président du Conseil d'administration Administrateur	VISIOMED S.A.S.	Président
		Bewell Connect Corp.	Président

**Seuils prévus par l'article L. 233-13 du Code de Commerce**

	Au 31 décembre 2015		Au 31 décembre 2014	
	% du capital	% droits de vote	% du capital	% droits de vote
Eric SEBBAN	7,36%	13,72%	20,05%	33,37%
IdInvest Partners	0,00%	0,00%	9,98%	8,31%
Public + Divers	92,64%	86,28%	69,97%	58,32%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

**DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIÈRE  
D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

**(Délégations utilisées au cours de l'exercice écoulé et délégations en cours à la date du présent rapport)**

Date de l'assemblée	Nature de la délégation	Utilisation de la délégation
23/01/2015	<p>Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital d'un montant nominal maximum de 2 000 000 €, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, dans le cadre du dispositif TEPA et conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce.</p> <p>Délégation valable 18 mois.</p>	<p>Le Conseil d'administration a procédé, lors de ses réunions des 23 et 28 janvier 2015, à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 2 113 183,01 €, prime d'émission incluse, par création et émission de 566 537 actions nouvelles de 1,50 € de nominal.</p>
23/01/2015	<p>Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 1 800 000 €, par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'un placement privé.</p> <p>Délégation valable 18 mois.</p>	<p>Le Conseil d'administration a procédé, lors de ses réunions des 23 et 28 janvier 2015, à une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 3 793 503,25 €, prime d'émission incluse, par création et émission de 1 017 025 actions nouvelles de 1,50 € de nominal.</p>
18/06/2015	<p>Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, dans la limite de 2 500 000 € (prime d'émission incluse), par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes, dans le cadre du dispositif TEPA et conformément aux dispositions de l'article L. 225-138 du Code de commerce.</p> <p>Délégation valable 18 mois.</p>	<p align="center">Néant</p>



18/06/2015	<p>Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, dans la limite du plafond nominal global de 15 000 000 € (18' résolution), par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'un placement privé.</p> <p>Délégation valable 18 mois.</p>	Néant
18/06/2015	<p>Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, dans la limite du plafond nominal global de 15 000 000 € (18" résolution), par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et dans le cadre d'une offre au public.</p> <p>Délégation valable 18 mois.</p>	Néant
18/06/2015	<p>Délégation de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, dans la limite du plafond nominal global de 15 000 000 € (18' résolution), par l'émission d'actions ordinaires de la Société et de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.</p> <p>Délégation valable 26 mois.</p>	Néant
18/06/2015	<p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, dans la limite du plafond nominal global de 1 350 000 € (commun également à la délégation ci-après), des bons de souscription d'actions de la Société (les "BSA"), avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes.</p> <p>Délégation valable 18 mois.</p>	Le Conseil d'administration a procédé, lors de sa réunion du 30 juillet 2015 à l'émission effective de 400 000 BSA.
18/06/2015	<p>Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement, dans la limite du plafond nominal global de 1 350 000 €, des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux.</p> <p>Délégation valable 38 mois.</p>	Le Conseil d'administration a procédé, lors de ses réunions du 30 juillet 2015 et du 18 décembre 2015 à l'attribution gratuite de 50 000 actions ordinaires.

18/06/2015	<p>Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration en vue d'émettre, dans la limite du plafond nominal global de 15 000 000 € (18<sup>e</sup> résolution), des instruments financiers composés de titres de créances obligataires donnant accès au capital de la Société auxquels sont attachés des bons, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce.</p> <p>Délégation valable 18 mois.</p>	<p>Le Conseil d'administration a procédé, lors de sa réunion du 5 août 2015, à l'émission de 6 BEOCABSA.</p>
------------	---	--

### Information sur les délais de paiement des fournisseurs de la Société

À fin 2014, le solde des dettes fournisseurs par dates d'échéances était le suivant :

- échues au 31 décembre 2014 : .....	185 200 €
- à échéance du 15 janvier 2015 : .....	142 857 €
- à échéance du 31 janvier 2015 : .....	915 125 €
- à échéance non déterminée : (Factures non parvenues).....	309 401 €
<b>Total égal à .....</b>	<b>1 552 583 €</b>

À fin 2015, le solde des dettes fournisseurs par dates d'échéances était le suivant :

- échues au 31 décembre 2015 : .....	418 924 €
- à échéance du 15 janvier 2016 : .....	139 482 €
- à échéance du 31 janvier 2016 : .....	283 478 €
- à échéance du 29 février 2016 : .....	153 553 €
- à échéance du 15 juin 2016 : .....	1 762 €
- à échéance non déterminée : (Factures non parvenues) .....	376 875 €
<b>Total égal à .....</b>	<b>1 374 084 €</b>

### Information sur le programme de rachat d'actions

Conformément à l'article L. 225-211 alinéa 2 modifié du Code de commerce, nous vous informons des actions acquises par la Société, au cours du dernier exercice, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres autorisé par les assemblées générales du 19 juin 2013 et du 18 juin 2015 :

#### Contrat de liquidités

Mois 2015	Titres	Cours Moyen Achat	Dernier cours	Valorisation
janvier	114 513	5,39	4,21	617 014
février	56 351	4,29	4,13	241 933
mars	48 273	4,00	3,85	192 887
avril	34 653	3,99	3,88	138 114
mai	20 915	3,60	3,75	75 284
juin	31 202	3,31	3,06	103 373
juillet	26 744	3,37	3,46	90 105
août	47 784	3,45	3,23	164 628
septembre	29 480	2,93	2,72	86 412
octobre	66 697	4,10	4,06	273 745
novembre	117 521	4,70	5,5	552 096
décembre	87 326	5,22	5,78	455 413

**SOCIETE VISIONED GROUP**  
**Résultats financiers des cinq derniers exercices**

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>A - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
1. Capital social (en €)	10 417 448	11 017 448	5 437 845	6 777 885	14 481 207
2. Nombre d'actions	2 604 362	2 754 362	3 625 230	4 518 590	9 654 138
<b>B - OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE (EN €)</b>					
1. Chiffres d'affaires hors taxes	2 787 500	3 092 864	3 327 300	4 781 884	4 610 320
2. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-4 610 044	-2 379 144	-2 055 827	-1 991 825	-7 200 530
3. Impôts sur les bénéfices	-236 077	0	0	14 672	80 000
4. Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
5. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-4 692 885	-2 832 003	-2 549 681	-2 389 157	-7 474 586
6. Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b>C - RESULTAT PAR ACTION (EN €)</b>					
1. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-1,68	-0,86	-0,69	-0,44	-0,75
2. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1,80	-1,03	-0,86	-0,53	-0,77
3. Dividende net attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>D - PERSONNEL</b>					
1. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	23	25	25	26	39
2. Montant de la masse salariale de l'exercice (en €)	1 180 301	1 197 744	1 140 123	1 423 212	2 149 928
3. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	499 180	510 911	457 008	557 070	868 142

**GROUPE VISIONED**  
**Résultats financiers des cinq derniers exercices**

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social (en €)	10 417 448	11 017 448	5 437 845	6 777 885	14 481 207
Nombre d'actions	2 604 362	2 754 362	3 625 230	4 518 590	9 654 138
<b>OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE (EN €)</b>					
Chiffres d'affaires hors taxes	12 548 275	13 731 737	11 268 303	13 306 682	10 890 771
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1 478 982	-1 922 570	-2 104 684	-1 667 139	-6 885 729
Impôts sur les bénéfices	-2 263	-1 030	-1 883	711	88 875
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-2 302 896	-2 805 866	-2 607 952	-2 597 586	-7 282 018
<b>RESULTAT PAR ACTION (EN €)</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-0,57	-0,69	-0,71	-0,37	-0,71
<b>Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>-0,88</b>	<b>-1,02</b>	<b>-0,88</b>	<b>-0,57</b>	<b>-0,75</b>
Dividende net attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0	0
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	79,00	83,00	77,00	79,00	97,00
<b>Montant de la masse salariale de l'exercice (en €)</b>	<b>3 338 054</b>	<b>3 212 638</b>	<b>2 660 155</b>	<b>2 866 900</b>	<b>3 521 047</b>
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	1 426 929	1 277 786	1 030 225	1 072 104	1 291 720

**GROUPE VISIONMED**

Société anonyme au capital de 16 448 376 euros

Siège social : 8 avenue KLEBER – 75116 Paris

---

**Comptes consolidés  
au 31 décembre 2015**

## SOMMAIRE

	<b>Page</b>
<b>1 – RAPPORT D’ACTIVITE 2015</b>	<b>3</b>
<b>2 – Comptes Consolidés AU 31 DECEMBRE 2015</b>	
• Bilan	7
• Compte de résultat	9
• Tableau des flux de trésorerie	11
<b>3 – ANNEXE</b>	<b>12</b>
I. Événements majeurs – périmètre – méthodes de consolidation	13
II. Paramètre de consolidation et méthode de consolidation	14
III. Principes comptables généraux et présentation des comptes	15
IV. Informations complémentaires sur le bilan	21
V. Informations complémentaires sur le compte de résultat	26
VI. Autres informations	28

\*

\*   \*

## **1 – RAPPORT D'ACTIVITE 2015**

## Accroissement de l'effort sur la visibilité et la Recherche et Développement

En k€	2015	2014
Normes françaises – Données auditées		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>10 891</b>	<b>13 307</b>
<b>Marge brute</b>	<b>5 319</b>	<b>7 233</b>
<i>Taux de marge brute</i>	<b>49%</b>	<b>54%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-8 003</b>	<b>-2 314</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>-8 356</b>	<b>-2297</b>
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	<b>0</b>	<b>-301</b>
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>-7 282</b>	<b>-2 598</b>

Le tableau ci-après synthétise l'évolution du chiffre d'affaires du groupe par branche d'activité et par canal de distribution:

Chiffre d'affaires en M€	2015	2014
Normes françaises		
<b>Autodiagnostic médical</b>	5,7	6,8
<b>Bien être</b>	4,1	4,4
<b>Produits distribués</b>	1	1,9
<b>Divers</b>	0,1	0,2
	<b>10,9</b>	<b>13,3</b>
<b>Santé</b>	6,5	7,4
<b>Grande Distribution</b>	1,8	2,1
<b>Export</b>	2,6	3,8

En 2015, l'activité du Groupe Visiomed a été impactée par les événements suivants ;

- Fin d'un contrat de distribution, différentiel de chiffre d'affaires par rapport à 2014 : - 1,1 M€
- Les ventes dues à la lutte contre le virus Ébola s'arrêtent, comme l'épidémie, différentiel de chiffre d'affaires par rapport à 2014 : -1,1 M€
- Les ventes sous marque de distributeur (MDD) sont stoppées, différentiel de chiffre d'affaires par rapport à 2014 : 0,39 M€
- Une perte de marge due à la parité défavorable EUR/USD.

Le manque de chiffre d'affaires dû à ces trois événements totalise 2,59 M€, et ramène le comparable 2014 à 10,7 M€, soit un chiffre d'affaire 2015 légèrement supérieur.

La parité EUR/USD impacte le taux de marge brute, qui s'établit à 49%, (54 % en 2014), une baisse due, comme indiqué, à une parité EUR/USD défavorable. Hors mise au rebut, la marge s'établit à 53% (57% en 2014).



La visibilité du Groupe a été accrue grâce à une démarche marketing portant à la fois sur les produits phares du Groupe (Thermomètres sans contact), et sur les produits connectés BewellConnect.

Les dépenses de marketing ont ainsi progressé de 120 %, incluant des participations à des salons de renommée internationale, comme le Consumer Electronic Show (CES) à Las Vegas.

Ces dépenses ont ainsi permis de positionner la Gamme BewellConnect comme un acteur légitime dans ce nouveau et gigantesque marché de la santé connectée.

De façon à développer les produits et applications de santé connectée, le Groupe Visiomed a accentué son effort en matière de recherche et développement en multipliant ces dépenses par 4,3 au cours de l'exercice 2015.

Le résultat net ressort à – 7 282 K€, contre - 2 598 K€ l'année précédente, intégrant - 353 K€ de résultat financier négatif. Pour mémoire, les écarts d'acquisition étaient totalement amortis fin 2014.

**2 – COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DECEMBRE 2015**

<b>BILAN ACTIF</b>				
Montants exprimés en €	31/12/2015			31/12/2014
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Capital non appelé				
Écarts d'acquisition	1 505 930	1 505 930	0	0
Frais de recherche et développement	158 470	105 671	52 799	75 003
Concessions, brevets, marques et droits similaires	4 195 448	79 660	4 115 788	4 075 336
Autres immobilisations incorporelles	1 122 072	240 352	881 720	721 994
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations technique, matériel industriel	1 305 786	1 029 093	276 693	264 465
Autres immobilisations corporelles	639 108	367 143	271 965	201 660
<b>Immobilisations financières</b>				
Titres de participation	263 049	0	263 049	12 900
Autres immobilisations financières	114 966	0	114 966	85 916
<b>TOTAL (1)</b>	<b>9 304 828</b>	<b>3 327 849</b>	<b>5 976 979</b>	<b>5 437 273</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Marchandises	3 195 813	517 829	2 677 984	2 070 344
<b>Créances</b>				
Avances versées sur commandes en cours	617 624	0	617 624	278 168
Clients et comptes rattachés	2 036 611	79 763	1 956 848	3 497 319
Impôts différés actif	584	0	584	9 459
Autres créances	1 082 768	18 135	1 064 633	1 116 790
Valeurs mobilières de placement	851 675	0	851 675	889 103
Disponibilités	5 862 255	0	5 862 255	1 417 768
Comptes de régularisation actif	256 903	0	256 903	292 090
<b>TOTAL (2)</b>	<b>13 904 233</b>	<b>615 727</b>	<b>13 288 506</b>	<b>9 571 041</b>
<b>TOTAL ACTIF (1)+(2)</b>	<b>23 209 061</b>	<b>3 943 576</b>	<b>19 265 485</b>	<b>15 008 314</b>

<b>BILAN PASSIF</b>		
Montants exprimés en €	31/12/2015	31/12/2014
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	14 481 207	6 777 885
Primes d'émission	10 258 027	3 090 171
Réserve légale	20 943	20 943
Réserves consolidées	-5 488 937	-2 891 351
Résultat consolidé	-7 282 018	-2 597 586
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (1)</b>	<b>11 989 222</b>	<b>4 400 063</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	377 943	381 308
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (2)</b>	<b>377 943</b>	<b>381 308</b>
<b>DETTES</b>		
<b>Dettes financières</b>		
Emprunts obligataires convertibles	10 000	839 970
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	139 641
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Avances reçues sur commandes en cours	5 830	3 363
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 467 833	4 058 553
Dettes fiscales et sociales	1 458 018	1 571 686
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	79 283
Autres dettes	1 956 637	3 534 448
<b>TOTAL DETTES (3)</b>	<b>6 898 319</b>	<b>10 226 944</b>
<b>TOTAL PASSIF (1)+(2)+(3)</b>	<b>19 265 485</b>	<b>15 008 314</b>

Le nombre d'actions au 31 décembre 2015 est de 9 654 138, et le nombre d'actions dilué est de 12 338 843.

<b>COMPTE DE RESULTAT 1 ERE PARTIE</b>		
Montants exprimés en €	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
	<b>Net</b>	<b>Net</b>
Ventes de marchandises	10 791 003	13 082 607
Production vendue de biens et services	99 768	224 075
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>10 890 771</b>	<b>13 306 682</b>
Reprises d'amortissements, provisions et transferts de charges	64 342	37 454
Autres produits	11 584	3 083
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>10 966 696</b>	<b>13 347 220</b>
Achats de marchandises	6 210 471	4 862 828
Variations de stocks	-692 606	1 152 149
Achats de matières premières et approvisionnements	53 696	58 347
Autres achats et charges externes	7 844 234	4 678 614
Impôts et taxes	121 109	155 150
Salaires et traitements	3 521 047	2 866 900
Charges sociales	1 291 720	1 072 104
Dotations aux amortissements	373 974	288 261
Dotations aux provisions sur actifs circulants	132 782	279 650
Dotations aux provisions pour risques et charges	25 000	205 808
Autres charges	87 885	41 453
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>18 969 311</b>	<b>15 661 263</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-8 002 615</b>	<b>-2 314 043</b>
Produits financiers	142 288	223 645
Charges financières	496 134	207 428
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-353 846</b>	<b>16 217</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>-8 356 461</b>	<b>-2 297 826</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT 2 EME PARTIE</b>		
Montants exprimés en €	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
	Net	Net
Produits exceptionnels	1 039 901	99 801
Charges exceptionnelles	36 583	113 757
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 003 318</b>	<b>-13 956</b>
Impôts sur les bénéfices	-80 000	-14 672
Impôts différés	8 875	-711
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisitions	0	301 186
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>12 148 885</b>	<b>13 670 666</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>19 430 903</b>	<b>16 268 251</b>
<b>RESULTAT NET DES ACTIVITES</b>	<b>-7 282 018</b>	<b>-2 597 586</b>
<b>RESULTAT CONSOLIDE (PART GROUPE)</b>	<b>-7 282 018</b>	<b>-2 597 586</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION PART DU GROUPE</b>	<b>-0,75</b>	<b>-0,57</b>
<b>RESULTAT DILUE PAR ACTION</b>	<b>-0,59</b>	<b>-0,54</b>

L'augmentation des autres achats et charges externes vient de l'augmentation des honoraires dans les secteurs suivants : marketing, recherche et développement et juridique (+1 459 K€), des dépenses de publicité (+ 1 231 k€) et des coûts liés aux dépenses de locations mobilières et immobilières (-171 K€).

Le profit d'impôt correspond aux crédits d'impôts (le crédit d'impôt recherche et le crédit d'impôt innovation), reçu en 2015 au titre de l'année 2013.

<b>TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE</b>		
	<b>31/12/2015</b>	<b>31/12/2014</b>
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net consolidé	-7 282 018	-2 597 586
Variation des impôts différés	8 875	-711
Dotations aux amortissements et provisions	398 974	849 888
Reprises des amortissements et provisions	-28 365	-64 399
Quote part de résultats des sociétés mises en équivalence	0	0
- (+) values de cession des immobilisations	-460	0
<b>Variation du BFR strict</b>	<b>-1 634 198</b>	<b>2 236 901</b>
Variation de stock	-607 640	1 361 478
Variation des créances d'exploitation	1 253 172	-2 722 364
Variation des dettes d'exploitation	-2 279 730	3 597 787
<b>Variation du BFR non strict</b>	<b>35 187</b>	<b>-206 537</b>
Charges et produits constatés d'avance	35 187	-206 537
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>-1 599 011</b>	<b>2 030 364</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>-8 502 005</b>	<b>217 557</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Décaissements / acquisitions immobilisations incorporelles	-330 724	-142 713
Décaissements / acquisitions immobilisations corporelles	-307 296	-159 535
Encaissements / cessions immobilisations corporelles	4 000	0
Variation des dettes sur immobilisations	-79 283	79 283
Décaissements / acquisitions immobilisations financières	-279 201	
Encaissements / cessions immobilisations financières		63 188
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-992 504</b>	<b>-159 777</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de capital ou apport en compte courant	15 888 486	1 786 720
Variation des emprunts	-739 970	
Frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission	-1 017 308	-61 265
Variation des intérêts courus non échus	-90 000	30 000
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations financement</b>	<b>14 041 208</b>	<b>1 755 455</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>4 546 700</b>	<b>1 813 234</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE</b>	<b>2 167 230</b>	<b>353 996</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>6 713 930</b>	<b>2 167 230</b>
Disponibilités	5 862 255	1 417 768
Valeurs mobilières de placement (valeur nette)	851 675	889 103
Concours bancaires courants auprès des établissements de crédit	0	-139 641
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE</b>	<b>6 713 930</b>	<b>2 167 230</b>

### **3 - ANNEXE**



## I. EVENEMENTS MAJEURS - PERIMETRE - METHODES DE CONSOLIDATION

### A/ Évènements significatifs de l'exercice 2015

Le chiffre d'affaires 2015 s'élève à 10,9 M€, à comparer à 13,3 M€ en 2014.

La baisse du chiffre d'affaires s'explique par :

- La fin d'un contrat de distribution fin juillet 2015 : manque à gagner de -1,1 M€,
- Les ventes exceptionnelles de 2014 dues à la lutte contre le virus Ebola ne se sont pas poursuivies en 2015 : manque à gagner de -1,1 M€
- Les ventes sous marques de distributeur (MDD) ont été stoppées : différentiel de chiffre d'affaires 0,39 M€.

Au 31 décembre 2014, les obligations convertibles dont bénéficiait la société Visiomed, pour une valeur de 749 970 euros, ont été intégralement remboursées au 31 décembre 2015 (se référer au tableau des échéances des dettes).

Une prime de non conversion, pour un montant de 269 989 euros a été versée ce même jour, ainsi que les intérêts dus au titre des années 2012 à 2015 (119 995 euros).

Par décision du conseil d'administration du 23 janvier 2015, il a été procédé à une augmentation de capital de 5 906 686 euros, prime d'émission incluse, par l'émission de 1 583 562 actions nouvelles à 1,50 euros assorties d'une prime d'émission de 2,23 euros par action.

Par décision du conseil d'administration du 5 août 2015, la société Visiomed Group a procédé à l'émission de 6 bons d'émissions d'obligations convertibles en actions, assorties de bons de souscription d'action, soit 6 BEOCABSA (6 tranches).

Une tranche de BEOCABSA donne droit à 150 OCA présentant une valeur nominale de 1,5 M€ par tranche. Le prix de souscription de chaque tranche est de 1,470 M€ et le contrat précise qu'il y a un « commitment fees » par tranche de 6 % de la valeur nominale de la tranche.

Les OCA ont été intégralement converties sur l'exercice (sauf une OCA présentant une dette financière de 10 K€ au 31 décembre 2015) conduisant à une augmentation de capital de + 4 098 K€ assortie d'une prime d'émission de + 3 392 K€.

Les BSA (soit au total 2 173 376 BSA) ont été exercés pour partie (à hauteur de 820 000) soit une augmentation de capital de + 1 230 K€ assortie d'une prime d'émission de + 1 222 K€.

Cette opération a généré des frais d'augmentation de capital de 600 K€ (constatés en diminution de la prime d'émission dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015)

La société Visiomed Group a consenti un abandon de créances à caractère financier avec retour à meilleure fortune, en faveur de ses filiales, Visiomed SAS pour 2 211 746 € et In Pharma SAS pour 76 832 €, le 18 décembre 2015.

Début avril 2015, la Direction Générale du Groupe a été renforcée par l'arrivée d'un Directeur Général Délégué.

En juillet 2015, création de la filiale Bewell Connect Corp. aux US, détenue à 70 % par Visiomed Group (entrée dans le périmètre de consolidation de l'exercice).

Prise de participation par Visiomed Group dans la société M.I.S. le 4 décembre 2015 (Media Intelligence Service) à hauteur de 14,29 % (hors périmètre de consolidation).

En mai 2015, radiation de la société ADDATEK dans laquelle Visiomed Group détenait une participation de 50 % en 2014 (et précédemment intégrée dans le périmètre de consolidation par mise en équivalence).

## **B/ Évènements intervenus après le 31 décembre 2015**

La 6<sup>ème</sup> tranche d'OCABSA a été émise le 19 février 2016.

De plus, il a été converti 980 000 BSA (soit 980 000 actions nouvelles, pour une valeur totale de 3 608 372 euros, soit 1 470 000 euros en augmentation de capital et 2 138 372 euros en prime d'émission). De même, il a été converti 101 OCA (soit 331 446 actions nouvelles, pour une valeur totale de 1 010 000 euros, soit 497 169 euros en augmentation de capital et 512 331 euros en prime d'émission).

A la date des présentes annexes, le nouveau capital social s'établit à 16 448 376 euros, décomposé en 10 965 584 actions.

En mars 2016, la société Visiomed Groupe a acquis 100% des titres de la société YES DO BRASIL, dont le nom devient Visiomed do Brasil.

## **II. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION**

Les comptes consolidés établis au 31 décembre 2015 regroupent par intégration globale l'ensemble des filiales du groupe détenues à plus de 50%.

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels au 31 décembre 2015.

Liste des sociétés consolidées est la suivante:			<b>2015</b>	<b>2014</b>
VISIOMED SAS	Paris	Intégration globale	100%	100%
IN PAHRMA SAS	Paris	Intégration globale	100%	100%
ADDATEK (*)	Taiwan	Mise en équivalence	N/A	50%
BEWELL CONNECT CORP	Boston	Intégration globale	70%	N/A

Les sociétés du groupe In Pharma, Visiomed SAS et Bewell Connect Corp. ont été consolidées selon la méthode de l'intégration globale, c'est-à-dire à 100% poste par poste, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires et après élimination des opérations intra-groupe.

Sont consolidées par intégration globale les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, par le groupe. Le contrôle exclusif est présumé lorsque le groupe détient au moins 50% des droits de vote.

(\*)La société ADDATEK est sortie du périmètre de consolidation car elle a été radiée en 2015.

La société ADDATEK été mise en équivalence pour la première fois en 2013.

La méthode de la mise en équivalence (MEE) est appliquée par le Groupe lorsque la société consolidante exerce une influence notable sur la société dont les comptes sont consolidés. L'influence notable est présumée lorsque la société consolidante détient directement ou indirectement une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote.

La société Addatek a été mise en équivalence en dépit d'un pourcentage de détention de 50% des droits de vote. En effet, le management considère qu'il n'exerce pas de contrôle exclusif sur cette filiale mais uniquement une influence notable.

Les sociétés NEXMED et MIS ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation, le management considère qu'aucun contrôle n'est exercé sur ces filiales détenues respectivement à 10 % et 14,29% par Visiomed Group.

Les comptes consolidés sont établis sur la base des comptes des sociétés du Groupe arrêtés au 31 décembre 2015.

Les actifs, les passifs, les charges et les produits significatifs des sociétés consolidées sont évalués et présentés selon des méthodes homogènes au sein du groupe. En conséquence, des retraitements sont opérés préalablement à la consolidation dès lors que des divergences existent entre les méthodes comptables et leurs modalités d'application retenues pour les comptes individuels des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et celle retenues pour les comptes consolidés.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au groupe.

### **III. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX ET PRESENTATION DES COMPTES**

#### **1. Contexte de l'établissement de ces comptes consolidés**

Les comptes consolidés ont été établis dans le cadre de la présentation des comptes à la Bourse sur le marché Alternext, en conséquence, et constituent des comptes complets au regard des règles et principes comptables français.

Visiomed Group SA est une société de droit français.

Ces comptes consolidés ont été établis en conformité avec les règles et principes comptables français.

Ils sont présentés en euros.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux principes comptables décrits dans cette annexe et appliqués de façon constante.

Ces principes respectent les dispositions légales et réglementaires du règlement CRC n° 99-02 homologué par arrêté du 22 juin 1999.

Les méthodes d'évaluation et de présentation étant homogènes au sein du groupe, il n'a pas été pratiqué de retraitements sur les comptes sociaux des filiales.

Les sociétés du groupe appliquent les règlements CRC n° 2002-10, relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, et n° 2004-06, relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs.

## 2. Écarts d'acquisition

Dans un délai n'excédant pas un an suivant l'exercice d'entrée des filiales et participations dans le périmètre de consolidation, une évaluation de l'ensemble des éléments identifiables acquis (actifs et passifs) est réalisée y compris pour les marques et parts de marché quand celles-ci sont évaluables de manière fiable.

Le solde résiduel de l'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres et la part du Groupe dans les capitaux propres est alors inscrit à l'actif ou au passif du bilan dans le poste "Écart d'acquisition". Ces écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de 5 ans et la valeur résiduelle fait l'objet d'un test de dépréciation à la clôture si un indice de perte de valeur est constaté. Depuis le 31 décembre 2014, les écarts d'acquisition sont totalement amortis.

Concernant de la filiale In Pharma, acquise en mars 2010, l'écart d'acquisition a été calculé sur la base de la situation nette au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Il est ressorti pour un montant négatif de 3362 €. Cet écart a donc été comptabilisé en « Provisions pour risques et charges ». Il est repris en produits exceptionnels par cinquième, chaque année. La provision a été totalement reprise à fin 2014.

## 3. Impôts différés

Les impôts différés sont constatés au taux de 33,33%, selon la méthode du report variable :

- sur les décalages temporaires apparaissant entre les résultats comptables et les résultats fiscaux ;
- sur les retraitements de consolidation ;
- sur des éventuels déficits fiscaux dans la mesure où les bénéfices imposables futurs seront suffisants pour assurer leur utilisation.

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

## 4. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner, selon l'utilisation prévue. Tous ces coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

L'amortissement est calculé afin de prendre en compte la dépréciation économique, selon les modes et durées suivantes :

• Brevets	L	20 ans
• Recherche et développement	L	3 ans
• Logiciels	L	1 à 3 ans
• Installations techniques	L	5 ans
• Matériel et outillage	L	5 ans
• Agencements et installations générales	L	5 ans
• Matériel de bureau et informatique	L	3 à 5 ans
• Mobilier	L	5 ans

### **Immobilisations incorporelles :**

La société apprécie à la date de clôture, à partir des informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices de perte de valeur. En cas d'indice de perte de valeur, la société met en œuvre des tests de dépréciation (afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable auquel cas une provision pour dépréciation des immobilisations correspondantes est constatée). La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Les résultats de cette méthode peuvent être ajustés par des évaluations externes si nécessaires. Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la plus forte des valeurs (valeur d'utilité et / ou valeur d'usage) demeure inférieure à la valeur des actifs incorporels.

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de marques pour une valeur nette de 3 765 K€ au 31 décembre 2015. Ces marques, bien qu'elles fassent l'objet d'une protection juridique, ne sont pas amortissables, la durée de consommation des avantages économiques n'étant pas déterminable à l'acquisition. Le management s'est assuré du caractère non amortissable de ces actifs en démontrant que ces actifs n'ont pas de fin prévisible et que les avantages économiques futurs devraient perdurer (notamment au regard de l'analyse de la notoriété et du positionnement de la marque, du secteur d'activité et de l'examen des business plans et des budgets de publicité). En 2014, les marques ont fait l'objet d'un test de dépréciation complété par un rapport d'évaluateur externe confirmant l'absence de dépréciation. En 2015, le management a également procédé à un test de dépréciation conduisant à l'absence de provision pour dépréciation des marques.

Les frais de développement constatés à l'actif répondent aux critères d'activation :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;

- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement ;
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ; la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables.

La société doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour

L'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.

Elle doit pouvoir, en outre, évaluer de manière suffisamment fiable les avantages économiques futurs attendus.

Ils sont amortis sur une durée de 3 années.

## 5. Immobilisations financières

Ce poste comprend des dépôts de garantie versés et comptabilisés à leur valeur d'origine et des titres de participation.

Par ailleurs, ce poste comprend des titres de participation dans les sociétés non consolidées. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires.

Une dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire des participations, lorsqu'il n'existe pas de valeur de référence récente, elle s'apprécie principalement sur la base des perspectives de rentabilité future reposant sur les business plan établis par la direction.

Sociétés exclues du périmètre de consolidation ;

Les 2 sociétés non consolidées présentant un caractère non significatif au regard des comptes consolidés sont les suivantes ;

NOM DES FILIALES	Valeur titres	% Détenion
DIV NEXMED TECHNOLOGY 99 SHENZEN	12 900	10%
Medical Intelligence Service, Paris (14,29%)	250 150	14,29%

## 6. Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués sur la base du coût moyen pondéré (intégrant les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par chaque entité auprès de l'administration fiscale, ainsi que des frais de transport, de manutention et d'autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services). Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et d'autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

La méthode de valorisation utilisée pour les stocks est le coût moyen unitaire pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiqués ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé

## **7. Créances et ventes**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Une provision pour dépréciation est pratiquée le cas échéant pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

## **8. Valeurs Mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement répondent aux critères suivants (AFG-AFTE 8 mars 2006) :

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les titres cotés sont évalués au cours moyen du dernier mois.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation à la date de clôture de l'exercice.

Les actions propres rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité ayant pour objet à la fois la liquidité des transactions et la régularité des cours sont classées en immobilisations financières.

Lorsque le contrat conclu avec le PSI prévoit uniquement la régularisation de cours, les actions rachetées sont à comptabiliser en VMP au compte 502 –Actions propres-. Au 31 décembre 2015, les actions propres chez Visiomed Groupe sont constatées en VMP.

Les valeurs mobilières de placements sont bloquées à hauteur de 700 000 pour couvrir les facilités de caisse et de Credoc.

## **9. Opérations internes**

Les opérations réciproques entre sociétés intégrées sont éliminées.

## **10. Résultat par action**

Le résultat par action est calculé en fonction du nombre d'actions existant à la clôture de l'exercice.

Le résultat dilué est calculé en utilisant un nombre d'actions diluées correspondant au nombre d'actions existant au 31/12/2015 augmenté du nombre d'actions à émettre résultant de l'émission du nombre maximum d'actions suite à l'exercice d'instruments dilutifs (en l'espèce des BSPCE, BSA1, Actions Gratuites et OCABSA non encore convertis au 31 décembre 2015).

BSPCE	112 255
BSA1	400 000
OCA	290 223
BSA	1 712 227
Actions gratuites	170 000

## **11. Utilisation d'estimations**

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des impôts différés. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations qui ont été établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, mais qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité

## **12. Engagement de retraite**

Le groupe ne comptabilise pas les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière. Ils figurent en engagements hors bilan.



#### IV. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE BILAN

##### 1. Variation des immobilisations incorporelles et corporelles (en €)

Immobilisations en valeur brute	Début d'exercice	Mouvements périmètre	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Concessions, brevets, droits ...	4 134 928		60 520	0	4 195 448
Recherche et Développement	141 490		16 980	0	158 470
Licence de marque	650 000				650 000
Autres immobilisations	218 846		253 226	0	472 072
Écart d'acquisition	1 505 930		0	0	1 505 930
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 651 194</b>	<b>0</b>	<b>330 725</b>	<b>0</b>	<b>6 981 919</b>
Install. techniques, matériel et outillage	1 170 316		135 470		1 305 786
Autres immobilisations	478 010		171 826	10 728	639 108
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 648 326</b>	<b>0</b>	<b>307 296</b>	<b>10 728</b>	<b>1 944 894</b>

L'augmentation des immobilisations incorporelles est faite de logiciels développés par des sous-traitants et des dépenses concernant la protection des brevets et des marques.

L'augmentation des immobilisations corporelles est due à l'acquisition de moules de fabrication, d'agencements et installations et de matériel informatique.

##### Variation des amortissements (en €)

Amortissements	Début d'exercice	Mouvements périmètre	Augmentations	Diminutions
Immobilisations incorporelles	272 931		152 752	0
Écarts d'acquisition	1 505 930		0	0
Install. techniques, matériel et outillage	905 852		123 242	0
Autres immobilisations corporelles	276 350		97 981	7 187
<b>Total des amortissements</b>	<b>2 961 063</b>	<b>0</b>	<b>373 974</b>	<b>7 187</b>

##### 2. Autres immobilisations financières (en €)

Immobilisations financières	Valeur brute	Amortis. / Provis.	Valeur nette
Titres de participations	263 049		263 049
Dépôts et cautionnement	114 966		114 966
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>378 015</b>	<b>0</b>	<b>378 015</b>

Titres de participation (*)	Valeur Brute au 31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2015
Nexmed Tech, Shenzen (China), 10%	12 900			12 900
Medical Intelligence Service, Paris (14,29%)		250 149		250 149
<b>TOTAL</b>	<b>12 900</b>	<b>250 149</b>	<b>0</b>	<b>263 049</b>

Titres mis en équivalence	31/12/2014	Augmentation	Diminution	31/12/2015
ADDATEK - Valeur brute des titres	100 700		100 700	0
Provision pour dépréciation	100 700		100 700	0
<b>Valeur Nette</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(\*) se référer au paragraphe sur les sociétés exclues du périmètre de consolidation.

### 3. Échéancier des créances (en €)

	Total	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	114 966	0	114 966
Créances clients	2 036 611	1 946 211	90 400
Acomptes versés sur commandes	617 624	617 624	
Créances sociales et fiscales	496 547	496 547	
Fournisseurs débiteurs	10 708	10 708	
Créances factor	398 117	398 117	
Autres débiteurs	73 448	73 448	
Créance CICE	103 947	103 947	
Impôts différés actif	584	584	
Charges constatées d'avance	256 903	256 903	
<b>Total</b>	<b>4 109 456</b>	<b>3 904 090</b>	<b>205 366</b>

Les créances clients ont diminué de 1 540 K€ essentiellement en raison du niveau très élevé du chiffre d'affaires sur décembre 2014 (2 707 K€) par rapport au chiffre d'affaires de décembre 2015 (776 K€).

Les autres créances (en valeur faciale au bilan) ne varient pas de façon significative, à l'exception des avances sur commandes en cours qui augmentent de 339 K€. Cette hausse est principalement liée au versement d'un acompte sur un développement produit, pour 184 K€ et à des avances sur commandes de marchandises dont les arrivées sont prévues avant le nouvel an chinois.

Le montant du CICE est égal à 6% de l'assiette du crédit d'impôt constitué par les rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales, versées au cours de l'année 2015, sur la base de la durée légale du travail (soit 151,67 heures pour un mois, ou 1 820 heures annuelles) et ne dépassant pas 2.5 fois le Smic. Dès lors que la rémunération annuelle d'un salarié dépasse ce plafond, elle est exclue, pour sa totalité, de l'assiette du crédit d'impôt. Le montant du CICE à la clôture de l'exercice 2015 est de 103 947 euros.

## Impôts différés (en €)

Nature	Actif	Passif	Net
- Décalages temporaires	584		584
<b>Total</b>	<b>584</b>	<b>0</b>	<b>584</b>

Par mesure de prudence, aucun impôt différé actif, sur les déficits fiscaux reportables en avant liés aux pertes, n'a été comptabilisé dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2015.

Le détail par société des impôts différés actifs, relatifs aux décalages temporaires, comptabilisés au 31 décembre 2015, est indiqué ci-après :

Visiomed Group SA	292 €
Visiomed SAS	292 €
<b>Total</b>	<b>584 €</b>

## 4. Capital social (en €)

Au 31 décembre 2015, le capital social s'élève à 14 481 207 €. Il est composé de 9 654 138 actions d'une valeur nominale de 1,5 euros chacune.

Par ailleurs, il est rappelé que, suivant l'assemblée générale du 30 décembre 2009, le conseil d'administration du 13 avril 2010 a attribué, au profit de deux salariés, 224 511 bons de créateur d'entreprises donnant droit de souscrire à 112 255 actions nouvelles. Par décision de l'assemblée générale du 18 juin 2015, la date limite d'exercice de ces bons a été reportée au 31 décembre 2018, toujours à un prix d'exercice de 2,25 € et selon la parité d'exercice pour leurs titulaires de 2 BSPCE exercés pour 1 action nouvelle souscrite.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015, et suivant le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 400 000 bons de souscriptions d'actions (BSA1) au Président de Visiomed Group. Ces bons ont été souscrits au prix de 0,10 euros chacun, (soit 40 000 euros, inclus dans la prime d'émission au 31 décembre 2015), exerçables jusqu'au 31 décembre 2021, et le prix d'émission d'une action nouvelle en exercice d'un BSA sera de 3,18 euros (1,50 de nominal et 1,68 de prime d'émission), et selon une parité de 1 BSA pour 1 action nouvelle.

Ces bons seront incessibles jusqu'au 31 décembre 2016.

Au lendemain de cette date, ces BSA 1 seront admis aux négociations sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 120 000 actions gratuites au Directeur Général de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle le bénéficiaire ne sera pas titulaire des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles. Le bénéficiaire devra conserver au moins 80 000 actions jusqu'à la fin de son mandat de Directeur Général.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 18 décembre 2015, il a été attribué 50 000 actions gratuites à deux salariés de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

## 5. Dettes financières (en €)

	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
- Emprunts obligataires convertibles	10 000	10 000		0
- Concours bancaires	0	0		0
<b>Total</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les mouvements des dettes financières s'analysent comme suit ;

Mouvement des dettes financières	au 31/12/2014	Augmentation	Remboursement	Conversion	Au 31/12/2015
Emprunts obligataires convertibles	749 970		749 970		0
Intérêts	90 000	30 000	120 000		0
OCABSA		7 500 000		7 490 000	10 000
<b>TOTAL</b>	<b>839 970</b>	<b>7 530 000</b>	<b>869 970</b>	<b>7 490 000</b>	<b>10 000</b>

## 6. Échéancier des dettes (en €)

Au 31 décembre 2015, les obligations convertibles figurant au passif du bilan au 31 décembre 2014, pour une valeur de 749 970 euros, ont été intégralement remboursées.

Une prime de non conversion, pour un montant de 269 989 euros a été versée ce même jour, ainsi que les intérêts dus (119 995 euros).

Les dettes à plus d'un an correspondent au passif échelonné, suite au plan de continuation arrêté le 14 avril 2009, concernant la société Visiomed SAS, filiale de la société Visiomed Group SA.

	Total	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
- Emprunts obligataires convertibles	10 000	10 000	0	0
- Acomptes versés sur commandes	5 830	5 830	0	0
- Dettes fournisseurs	3 467 833	2 800 832	667 001	0
- Dettes fiscales et sociales	1 458 018	1 295 707	162 311	0
- Autres dettes	1 956 637	1 956 637	0	0
<b>Total</b>	<b>6 898 319</b>	<b>6 069 007</b>	<b>829 312</b>	<b>0</b>

La baisse des dettes fournisseurs s'explique par la baisse d'activité du dernier trimestre 2015, par rapport à 2014. En effet, en décembre 2014, les ventes dues à la lutte contre le virus Ebola avait amené le Groupe à acheter des Thermoflash® en grande quantité pour honorer les commandes à livrer ce même mois, ce qui ne s'est pas renouvelé en 2015.

La baisse des autres dettes est due au remboursement, en 2015, d'une dette de 510 K€ correspondant à une erreur de la banque d'un client export (Ambassade de GUINÉE) qui a réalisé un double règlement en 2014. Ce montant a été remboursé en juillet 2015.

Le reste de la baisse provient de la baisse de l'activité cédée au factor, due à une activité pour le dernier trimestre plus faible en 2015 qu'en 2014.

## 7. Provisions inscrites au bilan (en €)

Provisions	31/12/2014	Dotations	Reprises	31/12/2015
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks	432 863	88 463	3 498	517 829
Clients	39 095	44 319	3 651	79 763
Autres Créances	46 963		28 828	18 135
<b>S/Total</b>	<b>518 922</b>	<b>132 782</b>	<b>35 977</b>	<b>615 727</b>
<b>RISQUES ET CHARGES</b>				
Litiges	381 308	25 000	28 365	377 943
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>900 230</b>	<b>157 782</b>	<b>64 342</b>	<b>993 670</b>
exploitation		157 782	35 977	
financier		0	0	
exceptionnel			28 365	
		<b>157 782</b>	<b>64 342</b>	

Le montant des provisions pour risques et charges figurant au bilan au 31 décembre 2015 correspondent essentiellement à des litiges prudhommaux en cours, pour 352 943 €. Les 25 000 euros restants correspondent à un litige commercial.

Les reprises de provisions ont été utilisées à hauteur de 64 342 €.

## 8. Tableau de variation des capitaux propres (en €)

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Total
<b>31-12-2014</b>	6 777 885	3 090 171	20 943	-2 891 351	-2 597 586	4 400 063
Affectation du résultat				-2 597 586	2 597 586	0
Augmentation de capital	7 703 322	8 185 164				15 888 486
Frais d'augmentation de capital		-1 017 308				-1 017 308
Résultat 2015					-7 282 018	-7 282 018
<b>31-12-2015</b>	<b>14 481 207</b>	<b>10 258 027</b>	<b>20 943</b>	<b>-5 488 937</b>	<b>-7 282 018</b>	<b>11 989 222</b>

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur la prime d'émission.

## V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 1. Ventes de marchandises

Répartition par secteur géographique (en €)	31/12/2015	31/12/2014
- France	7 950 347	8 826 914
- Export	2 840 656	4 255 693
<b>Total</b>	<b>10 791 003</b>	<b>13 082 607</b>

### Production de services (en €)

Répartition par secteur géographique (en €)	31/12/2015	31/12/2014
	0	
- France	92 536	223 200
- Export	7 231	876
<b>Total</b>	<b>99 768</b>	<b>224 075</b>

La baisse de production de services vient de l'arrêt de facturation de redevances liées à des ventes sous marque de distributeur.

### 2. Autres Charges

Les autres charges sont constituées de créances irrécouvrables pour 30 411 € et de redevances pour 52 032 euros, correspondant à l'utilisation d'un label sur la vente de certains de nos produits.

### 3. Éléments financiers (en €)

#### 3.1 Charges financières

Charges financières	31/12/2015	31/12/2014
Intérêts sur obligations convertibles	29 995	30 000
Prime de non conversion des obligations convertibles	269 989	0
Intérêts sur comptes courants actionnaires	0	5 644
Intérêts bancaires, frais d'escompte et factor	51 742	59 661
Pertes de change	63 383	29 984
Provision pour dépréciation des titres mis en équivalence	0	54 633
Pertes sur cessions de valeurs mobilières de placement	81 025	27 506
<b>Total</b>	<b>496 134</b>	<b>207 428</b>

### 3.2 Produits financiers

Produits financiers	31/12/2015	31/12/2014
Autres intérêts	3 810	213
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	56 472	155 076
Reprise de dépréciation des valeurs mobilières de placement	0	27 222
Reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers	96	41 134
Gains de change	81 909	
<b>Total</b>	<b>142 288</b>	<b>223 645</b>

Les pertes et produits nets sur cessions de valeurs mobilières correspondent aux opérations effectuées dans le cadre du contrat de liquidité des titres auto détenus.

### 4. Éléments exceptionnels (en €)

#### 4.1 Charges exceptionnelles

Charges exceptionnelles	31/12/2015	31/12/2014
Amendes et pénalités	10 207	38 589
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	3 540	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	22 836	63 725
Régularisations de comptes de tiers	0	11 444
<b>Total</b>	<b>36 583</b>	<b>113 757</b>

Les amendes et pénalités concernent un étalement de TVA (5 K€), la pénalité concernant le redressement sur la CVAE de la filiale Visiomed SAS (4 K€)

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion correspondent à des indemnités versées au titre de l'article 700 du CPC et concernent principalement des litiges prud'homaux.

#### 4.2 Produits exceptionnels

Produits exceptionnels	31/12/2015	31/12/2014
Reprise écarts négatifs	0	674
Produit de cession des éléments cédés	4 000	0
Produits exceptionnels divers	1 002 907	0
Reprise de provisions	0	63 725
Rachat de créances	32 994	32 994
Produits divers sur exercices antérieurs	0	2 408
<b>Total</b>	<b>1 039 901</b>	<b>99 801</b>

Les produits exceptionnels sont principalement constitués de l'indemnité de rupture du contrat de distribution que Visiomed SAS avait avec un fournisseur d'assistants d'écoute, pour une valeur de 1 M€, perçue le 31 juillet 2015.

## 5. Preuve d'impôt

Le résultat consolidé avant impôt et amortissements des écarts d'acquisition s'élève à (7 353 143 €). Le montant théorique d'impôt devrait être un produit de 2 447 714 € (au taux de 33,33 %).

Le montant réel d'impôt est un produit de 8 875 €. L'écart soit 2 438 839 € se décompose comme suit :

• Variation des impôts différés actif	8 875
• IS sur déficits non activés	(2 447 714)
	<hr/>
<b>Total</b>	<b>(2 438 839)</b>

## VI. AUTRES INFORMATIONS

### 1. Effectif moyen au 31 décembre 2015

	31/12/2015	31/12/2014
– Cadres	20	15
– Employés	36	33
– VRP	37	32
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>80</b>

### 2. Engagements hors bilan

#### - Engagements de retraite

Les hypothèses utilisées pour le calcul des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes ;

Taux d'actualisation : 1,59%

Taux de croissance annuelle des salaires : 2,5%

Age de départ en retraite : 64 ans

Table de mortalité : INSEE 2015

Turnover : table 3044 et table 3063

Les indemnités de départ à la retraite n'ont pas été comptabilisées. Le montant à fin décembre 2015 est de 285 921 €.



## - Autres engagements hors bilan

<b>Engagements donnés</b>	
VMP nanties pour couvrir les facilités de caisse	300 000
VMP nanties pour couvrir une ligne de crédit documentaire	400 000
<b>Avals et cautions</b>	<b>700 000</b>
Locations mobilières	217 498
Locations immobilières	1 291 135
Garanties de transitaires de VISIOMED SAS à hauteur de 150 000 €	24 904
<b>Autres engagements donnés</b>	<b>1 533 538</b>
Abandon de créances à VISIOMED SAS avec clause de retour à meilleure fortune	7 320 746
Abandon de créances à IN PHARMA SAS avec clause de retour à meilleure fortune	214 832
<b>TOTAL</b>	<b>9 769 116</b>
<b>Engagements reçus</b>	
Abandon de créances à VISIOMED SAS avec clause de retour à meilleure fortune	7 320 746
Abandon de créances à IN PHARMA SAS avec clause de retour à meilleure fortune	214 832
<b>Autres engagements reçus</b>	<b>7 535 578</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 535 578</b>

En date du 31 décembre 2015, la société VISIOMED Group a procédé à des abandons de créances à caractère financier au profit de ses filiales Visiomed SAS et In Pharma SAS, respectivement pour 2 211 746 euros et 76 832 euros.

La société Visiomed Group s'est engagée en date du 21 avril 2016 à apporter son soutien financier à ses filiales In Pharma et Visiomed SAS jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### 3. Actions propres

Le poste « Valeurs mobilières de placement » comprend des actions propres. Elles sont au nombre de 23 644 pour une valeur brute de 127 214 € aux livres. Le prix moyen d'achat est inférieur au cours de clôture.

### 4. Rémunération allouée à aux membres des organes de Direction

Information non communiquée pour des raisons de confidentialité.

### 5. Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 37 000 euros.

## **6. Liste des conventions réglementées**

### **a. Convention d'assistance et de services – Gala Group**

Le 9 mars 2015, un contrat d'assistance et de services a été signé entre Gala Group et Visiomed Group pour une durée de deux ans renouvelable.

L'objet de la convention est la recherche et l'aide à l'ingénierie commerciale auprès des autorités, des partenaires et des opérateurs intervenants dans le domaine de la santé.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2015, Mme Ghislaine ALAJOUANINE, présidente de la société Gala Group, ayant été nommée au conseil d'administration de Visiomed Group, le conseil d'administration du 30 juillet 2015 a autorisé cette convention, considérant l'intérêt que présente cette convention pour la société Visiomed Group, notamment au regard de l'objet de cette dernière et des conditions financières qui y sont attachées. En effet, ce contrat permettra au Groupe d'être introduit et de se développer auprès des assurances et des mutuelles santé, en proposant les applications et services développées par le groupe.

Modalités de rémunération : honoraire forfaitaire mensuel de 5 000 euros (hors taxes). Outre ces honoraires forfaitaires, les services seront facturés selon un forfait journée de 800 € hors taxes. Un pourcentage de 4 % sera versé au prestataire sur le chiffre d'affaires des opérations réalisées grâce à son intervention.

Les honoraires constatés dans les comptes de Visiomed Group au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 40 000 euros hors taxes.

Personne concernée : Ghislaine ALAJOUANINE, administrateur de Visiomed Group et président de Gala Group.

### **b. Convention d'avance en comptes courants**

En date du 27 avril 2015, le conseil d'administration a autorisé une convention d'avances en compte courant entre les sociétés Visiomed Group, Visiomed SAS et In Pharma SAS (« les parties »), signée ce même jour.

L'objet de cette convention est que chaque partie en fonction de sa trésorerie disponible puisse mettre à disposition d'une autre partie au contrat sous forme d'avance en compte courant tout somme dont l'autre partie pourrait avoir besoin.

Les sommes mises à disposition dans le cadre de la présente convention porteront intérêt au taux Euribor 1 mois + 1,75%.

La présente convention est conclue pour une durée de une année, à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elle se renouvellera par tacite reconduction, d'année en année.

L'impact de cette convention sur les comptes annuels de Visiomed Group pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 est un produit financier de 44 187 euros, soit 2 083 euros avec In Pharma SAS et 42 104 euros avec Visiomed SAS.

Au 31 décembre 2015, la société Visiomed avait un compte courant débiteur de 2 425 103 € dans les livres de Visiomed Group, et la société In Pharma avait un compte courant débiteur de 31 733 euros.

En date du 30 juillet 2015, le conseil d'administration a approuvé l'extension de cette convention par avenant signé ce même jour à la société nouvellement créée, Bewell Connect Corp, aux mêmes conditions.

Au 31 décembre 2015, le compte courant de Bewell Connect Corp. était débiteur dans les livres de Visiomed Group pour un montant de 190 571 euros.

Le conseil a autorisé cette convention considérant l'intérêt que présente la convention pour la société Visiomed Group, notamment au regard des conditions financières qui y sont attachées : en effet, ces conventions permettent à la société emprunteuse de profiter d'un financement moins cher que celui proposé par les établissements financiers, et plus avantageux pour la société prêteuse.

Personne concernée : Eric SEBBAN, président directeur général et président du conseil d'administration et actionnaire de Visiomed Group et président de Visiomed et de Bewell Connect Corp. (filiale à hauteur de 70 % de Visiomed Group). Eric Sebban est également actionnaire de Bewell Connect corp. In Pharma est une filiale détenue à 100 % par Visiomed Group.

### **c. Abandons de créances**

En date du 18 décembre 2015, le conseil d'administration de Visiomed Group a autorisé l'abandon de créances à caractère financier au profit de la société Visiomed à hauteur de 2 211 746 €. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, sous les mêmes conditions que les abandons précédents.

Ces abandons permettent de réduire les charges financières et d'améliorer la situation nette des bénéficiaires.

Personne concernée : Eric SEBBAN, président directeur général et président du conseil d'administration et actionnaire de Visiomed Group et président de Visiomed.

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

**Ces conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2015 ont fait l'objet d'un examen annuel par le Conseil d'administration du 21 avril 2016.**

Personne concernée pour les conventions ci-dessous : Eric SEBBAN, président du conseil d'administration, président directeur général et actionnaire de Visiomed Group et président de Visiomed (détenue à hauteur de 95,43 % par Visiomed Group).

#### **a. Convention d'animation entre Visiomed Group et Visiomed**

En date du 19 mars 2010, une convention d'animation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010. En application de cette convention, la société Visiomed Group fournit des prestations :

- d'assistance à la direction commerciale ;
- d'assistance à la direction des ventes ;
- d'assistance :
  - en matière de management, gestion et d'orientation stratégique,
  - en matière d'administration des ventes,
  - administrative, comptable et financière,
  - stratégie marketing et création.

En contrepartie de ses services, la convention d'animation prévoit que la société Visiomed Group perçoive de la part de la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

Cette convention permet à Visiomed de partager les ressources de Visiomed Group à moindre coût.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 2 157 034 € hors taxes à la société Visiomed au

titre de cette convention en 2015 correspondant au prix de revient des services et un montant de 120 475 € hors taxes au titre de cette marge de 5 %.

#### **b. Convention d'assistance à la commercialisation entre Visiomed Group et Visiomed**

En date du 10 septembre 2010, une convention d'assistance à la commercialisation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2010. En application de cette convention, la société Visiomed fournit toute prestation commerciale et notamment d'assistance à la commercialisation des produits Visiomed dans le réseau de la grande distribution.

En contrepartie de ses services, la convention d'assistance prévoit que la société Visiomed Group rétribue à la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

Cette convention permet à Visiomed Group de partager en matière d'achats et de logistique de Visiomed à moindre coût.

La société Visiomed a ainsi facturé 1 006 656 € hors taxes de marchandises et 202 867 € hors taxes de prestations de services à la société Visiomed Group au titre de cette convention en 2015, incluant les 5 % de gestion.

#### **c. Contrat de Licence exclusive « Thermoflash » entre Visiomed Group et Visiomed**

Le 29 juillet 2011, la société Visiomed Group a concédé à la société Visiomed la licence d'exploitation, à titre exclusif, de la marque française Thermoflash ®, thermomètre électronique sans contact, sur le territoire français. En contrepartie du droit d'exploitation qui lui conféré, la société Visiomed doit payer une redevance d'un montant correspondant à 5 % hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société Visiomed.

Cette convention permet à Visiomed d'exploiter la vente des produits Thermoflash sur le territoire français.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 263 061 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2015.

#### **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé**

**Cette convention conclue au cours d'exercice antérieur et sans effet sur l'exercice 2015 ont fait l'objet d'un examen annuel par le Conseil d'administration du 21 avril 2016.**

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

##### **a. Abandons de créance accordés par Visiomed Group à Visiomed**

###### Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune

En date du 31 décembre 2012, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 760 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2014 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 30 décembre 2013, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 1 014 000 €. Cet abandon n'a aucun

impact sur les comptes de l'exercice 2015 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Sur l'exercice 2011, la société Visiomed Group a procédé à plusieurs abandons de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 3 335 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2015 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Les abandons de créance accordés par Visiomed Group au cours de l'exercice 2013 bénéficient d'une clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

- lorsque la société bénéficiaire de cet abandon (Visiomed) aura réalisé des bénéfices nets suffisants pour que ses capitaux propres ressortent, à la clôture d'un exercice social postérieur au 31 décembre 2013, au moins égaux au capital social de la société bénéficiaire de l'abandon ;
- sous réserve que la société Visiomed Group en fasse expressément la demande pour chaque exercice, avant l'approbation par les associés de la société bénéficiaire de cet abandon des comptes de l'exercice considéré de la société bénéficiaire;
- et, dans la mesure où son exigibilité n'aura pas pour effet de rendre les capitaux propres de la société bénéficiaire de cet abandon inférieurs à son capital social, de telle façon, qu'au titre d'un exercice donné, la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible pour une partie seulement de son montant.

Dans ce dernier cas, le reliquat de la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible dans les mêmes conditions, au titre d'un exercice social ultérieur et jusqu'à son exigibilité totale, sans que cette exigibilité ne rende les capitaux propres de la société bénéficiaire de l'abandon de créance inférieurs à son capital social.

**Le Président du Conseil d'administration :**

**Eric SEBBAN**

# **VISIONMED GROUP**

Société Anonyme

8, avenue Kléber  
75116 Paris

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2015

## VISIOMED GROUP

Société Anonyme

8, avenue Kléber  
75116 Paris

---

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VISIOMED GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

**II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la note 4 « Immobilisations incorporelles et corporelles » du paragraphe « Principes comptables généraux et présentation des comptes » de l'annexe précise les modalités retenues pour la réalisation des tests de perte de valeurs réalisés sur les immobilisations incorporelles liées aux marques. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée. S'agissant d'estimations et comme rappelé dans la note « Règles générales » de l'annexe, les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations, établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'arrêté des comptes, et qui peuvent se révéler dans le futur différentes de la réalité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Albert AIDAN



**COMPTES ANNUELS**  
**SA VISIOMED GROUP**  
**EXERCICE CLOS LE 31/12/2015**



## SOMMAIRE

Bilan	3
Règles et méthodes comptables	6
Notes sur le bilan	10
Notes sur le compte de résultats	19
Informations diverses	22

## Bilan Actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2015	Net 31/12/2014
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement	1 153 127	258 458	894 670	87 819
Frais de développement	146 036	96 824	49 213	67 273
Concessions, brevets et droits similaires	4 195 448	79 660	4 115 787	4 075 335
Autres immobilisations incorporelles	175 526	75 075	100 450	7 920
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	56 619		56 619	6 000
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Installations techniques, mat. et outillage	257 003	189 405	67 598	11 405
Autres immobilisations corporelles	503 828	239 648	264 180	188 023
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Autres participations	792 108	486 894	305 214	12 900
Autres immobilisations financières	86 912		86 912	61 195
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>7 366 607</b>	<b>1 425 964</b>	<b>5 940 643</b>	<b>4 517 871</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Marchandises	1 637	1 637		20 961
Avances, acomptes versés sur commandes	242 962		242 962	24 421
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	487 494	37 256	450 238	1 505 771
Autres créances	3 375 555	364 656	3 010 899	1 070 154
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (Donc actions propres) :	833 750		833 750	871 284
Disponibilités	4 930 059		4 930 059	301 301
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	238 867		238 867	220 285
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>10 110 325</b>	<b>403 549</b>	<b>9 706 777</b>	<b>4 014 178</b>
Écarts de conversion actif	632		632	96
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 477 564</b>	<b>1 829 513</b>	<b>15 648 051</b>	<b>8 532 145</b>

## Bilan Passif

Rubriques	Exercice 2015	Exercice 2014
Capital social ou individuel (dont versé : 14 481 207 )	14 481 207	6 777 885
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 438 403	4 253 239
Réserve légale	20 943	20 943
Report à nouveau	-6 572 483	-4 183 326
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-7 474 586</b>	<b>-2 389 157</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>12 893 485</b>	<b>4 479 584</b>
Provisions pour risques	180 767	165 346
<b>PROVISIONS</b>	<b>180 767</b>	<b>165 346</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles	10 000	839 970
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		18 323
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 374 084	1 552 583
Dettes fiscales et sociales	745 747	443 194
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		53 183
Autres dettes	443 968	972 008
<b>DETTES</b>	<b>2 573 799</b>	<b>3 879 260</b>
Ecart de conversion passif		7 954
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 648 051</b>	<b>8 532 145</b>

## Compte de résultat

Rubriques	Exercice 2015			Exercice 2014
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	1 698 265	450 533	2 148 798	3 105 583
Production vendue de services	2 461 522		2 461 522	1 676 301
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>4 159 787</b>	<b>450 533</b>	<b>4 610 320</b>	<b>4 781 884</b>
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			44 762	28 106
Autres produits			264 287	257 833
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>4 919 369</b>	<b>5 067 823</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			1 107 848	1 408 029
Variation de stock (marchandises)			22 822	9 198
Achats de matières premières et autres approvisionnements				301
Autres achats et charges externes			5 225 531	2 679 949
Impôts, taxes et versements assimilés			59 935	76 080
Salaires et traitements			2 149 928	1 423 212
Charges sociales			868 142	557 070
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			423 938	297 868
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			24 290	61 466
Dotations aux provisions			25 000	94 000
Autres charges			82 824	28 677
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>9 990 258</b>	<b>6 635 849</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-5 070 889</b>	<b>-1 568 026</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>180 753</b>	<b>184 266</b>
Produits financiers de participations			44 187	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			3 252	
Reprises sur provisions et transferts de charges			75 043	29 189
Différences positives de change			1 799	1
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			56 472	155 076
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>2 680 230</b>	<b>1 040 953</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			632	963 091
Intérêts et autres charges financières (*)			2 596 028	49 876
Différences négatives de change			2 543	480
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			81 026	27 506
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>-2 499 477</b>	<b>-856 687</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>-7 570 367</b>	<b>-2 424 713</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			<b>137 694</b>	<b>32 994</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			32 994	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			4 000	32 994
Reprises sur provisions			100 700	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			<b>121 913</b>	<b>12 109</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			17 673	12 109
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			104 240	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>15 781</b>	<b>20 885</b>
Impôts sur les bénéfices			-80 000	-14 672
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>			<b>5 237 816</b>	<b>5 285 083</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>			<b>12 712 402</b>	<b>7 674 240</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>			<b>-7 474 586</b>	<b>-2 389 157</b>

(\*) : Ce montant est constitué des éléments suivants (pour plus de détail, se référer au paragraphe relatif au résultat financier) :

Abandons de créances	2 288 578
Versement de la prime de non conversion	269 989
Intérêts sur obligation convertibles	29 995
Autres intérêts et charges assimilées	7 466
<b>TOTAL</b>	<b>2 596 028</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA VISIOMED GROUP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015, dont le total est de 15 648 051 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 7 474 586 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2015 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels corporels, et incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité.

Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations qui ont été établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'établissement des comptes, mais qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité.

## Immobilisations

---

### Immobilisations incorporelles et corporelles:

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de marques pour une valeur nette de 3 765 K€ et de brevets pour une valeur nette de 351 K€ au 31 décembre 2015.

Ces marques, bien qu'elles fassent l'objet d'une protection juridique, ne sont pas en général amortissables, la durée de consommation des avantages économiques n'étant pas déterminable à l'acquisition. Le caractère non amortissable de ces marques est lié au fait que ces actifs n'ont pas de fin prévisible et que les avantages économiques futurs devraient perdurer (notamment au regard de l'analyse de la notoriété et du positionnement de la marque, du secteur d'activité et de l'examen des business plans et des budgets de publicité).

L'entreprise apprécie à chaque clôture en considérant les informations internes et externes à sa disposition l'existence d'indices de perte de valeur. À fin décembre 2015, les marques ont fait l'objet de tests d'impairment en application de la méthode des flux de trésorerie en utilisant un taux d'actualisation de 10 %. Les résultats de cette méthode peuvent être ajustés par des évaluations externes si nécessaires. Ces tests d'impairment n'ont conduit à la constatation d'aucune provision pour dépréciation de ces marques.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la plus forte des valeurs (valeur d'utilité et / ou valeur d'usage) demeure inférieure à la valeur des actifs incorporels.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût

## Règles et méthodes comptables

d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

- Les frais de développement constatés à l'actif répondent aux critères d'activation :
- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement ;
- la disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- La société doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.
- Elle doit pouvoir, en outre, évaluer de manière suffisamment fiable les avantages économiques futurs attendus.

Ils sont amortis sur une durée de 3 années.

## Immobilisations financières

---

La valeur brute des titres de participations est constituée par le cout d'achat hors frais accessoires .Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence.

## Amortissements

---

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, la durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

\* Concessions, logiciels et brevets :

logiciels amortis sur 2 ans.

maintenance des brevets 20 ans

\* Installations techniques : 5 ans

\* Matériel et outillage industriels : 5 ans

\* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans

\* Matériel de transport : 4 à 5 ans

\* Matériel de bureau : 5 ans

\* Matériel informatique : 3 ans

\* Mobilier : 5 ans

## Frais d'établissement

---

Les frais d'augmentation de capital ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement et amortis sur 3 ans.

## Stocks

---

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

## Règles et méthodes comptables

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## Créances et Chiffre d'affaires

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu

## Provisions

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

## VMP / Actions propres

---

Les valeurs mobilières de placement répondent aux critères suivants (AFG-AFTE 8 mars 2006) :

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

Les titres cotés sont évalués au cours moyen du dernier mois.

Les titres non cotés sont estimés à leur valeur probable de négociation à la date de clôture de l'exercice. Les actions propres rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité ayant pour objet à la fois la liquidité des transactions et la régularité des cours sont classées en immobilisations financières.

Lorsque le contrat conclu avec le PSI prévoit uniquement la régularisation de cours, les actions rachetées sont à comptabiliser en VMP au compte 502 « Actions propres ». Au 31 décembre 2015, les actions propres chez Visiomed Group sont constatées en VMP.

## Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Opérations en devises

---

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

---



## Règles et méthodes comptables

### Engagement de retraite

---

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention en engagements hors bilan dans la présente annexe.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

---

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2015 a été constaté pour un montant de 43 049 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

## Note sur le bilan

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2014	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2015
Frais d'établissement	1 163 069	1 017 308		1 027 249	1 153 127
Frais de développement	129 056	16 980			146 036
Concessions, brevets et droits similaires	4 134 929	60 519			4 195 448
Autres immobilisations incorporelles	27 824	147 701			175 526
Avances, acomptes sur immo. incorporelles	6 000	50 619			56 619
<b>Total 1 Incorporelles</b>	<b>5 460 878</b>	<b>1 293 127</b>	<b>0</b>	<b>1 027 249</b>	<b>5 726 756</b>
Installations générales et agencements	228 497	89 440			317 937
Installations techniques, matériels et outillages	188 549	68 455			257 003
Matériel de transport	15 728	11 163		10 728	16 163
Matériel de bureau et informatique, mobilier	99 692	70 036			169 728
<b>Total 2 Corporelles</b>	<b>532 466</b>	<b>239 094</b>	<b>0</b>	<b>10 728</b>	<b>760 831</b>

Les frais d'augmentation de capital sont liés aux opérations sur capital (se référer au paragraphe sur les capitaux propres).

Les diminutions des frais d'augmentation de capital résultent de la sortie de la partie totalement amortie de ces frais.

## Note sur le bilan

## Tableau des amortissements :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2014	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2015
Frais d'établissement	1 075 249	210 457	1 027 249	258 458
Frais de développement	61 784	35 040		96 824
Concessions, brevets et droits similaires	59 593	20 067		79 660
Autres immobilisations incorporelles	19 904	55 171		75 075
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>Total 1</b>	<b>1 216 530</b>	<b>320 735</b>	<b>1 027 249</b>	<b>510 017</b>
Installations générales et agencements	70 596	53 962		124 558
Installations techniques, matériels et outillages	177 143	12 262		189 405
Matériel de transport	8 985	3 854	7 187	5 652
Matériel de bureau informatique, mobilier	76 312	33 125		109 437
<b>Total 2</b>	<b>333 036</b>	<b>103 203</b>	<b>7 187</b>	<b>429 052</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 549 566</b>	<b>423 938</b>	<b>1 034 436</b>	<b>939 069</b>

## Immobilisations financières

## Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2014	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute au 31/12/2015	Provision	Valeur Nette au 31/12/2015
<b>Filiales détenues à + 50 %</b>						
In Pharma SAS Paris (100%)	41 500			41 500	0	41 500
Visiomed SAS Paris (95,43%)	486 894			486 894	486 894	0
Bewell Connect Corp. (Boston USA 70%)		664		664	0	664
Addatek Ltd Taiwan (50%)	100 700		100 700	0	0	0
<b>Filiales détenues entre 10 et 50%</b>						
NEXEMD Tech. (Shenzen, China 10%)	12 900			12 900	0	12 900
Medical Intelligence Service Paris (14,29%)		250 150		250 150	0	250 150
<b>TOTAL</b>	<b>641 994</b>	<b>250 814</b>	<b>100 700</b>	<b>792 108</b>	<b>486 894</b>	<b>305 214</b>

## Note sur le bilan

### Liste des filiales et des participations au 31 décembre 2015

Sociétés concernées	Nb d'actions	Capital détenu	Capitaux propres y compris résultat	Résultat Net
In Pharma SAS	8 300	100,00%	41 506	57 792
Visiomed SAS	26 150	95,43%	-346 521	26 360
Bewell Connect Corp.	1 000	70,00%	-9 096	-10 014
Nexmed Ltd	100 000	10,00%	56 575	-37 059
Medical Intelligence Service	834	14,29%	132 048	-63 427

La société Addatek Ltd a été radiée en mai 2015. Au 31 décembre 2014, les titres et le compte courant débiteur d'Addatek étaient dépréciés dans les livres de Visiomed Group, d'une part, et la dette fournisseur faisait l'objet d'un avoir à recevoir, d'autre part. L'impact de cette liquidation n'a donc eu aucun impact sur le résultat de 2015 de Visiomed GROUP.

Au 31 décembre 2015, les sociétés Visiomed SAS et In Pharma SAS ont bénéficié d'un abandon de créances à caractère financier avec retour à meilleure fortune (se référer au paragraphe sur le résultat financier).

La société BEWELL Connect Corp., dont le siège est à Boston, Massachusetts, a été créée en juillet 2015. Elle est destinée à développer les opérations aux Etats Unis sur les produits Bewell.

La société Médical Intelligence Service, dont le siège est à Paris, a fait l'objet d'une prise de participation en décembre 2015, par l'acquisition de 834 ABSA, au prix de 299,94 euros chacune.

Les prêts et avances consentis à la filiale Visiomed SAS sont dépréciés au 31 décembre 2015 à hauteur de leur situation nette négative comme suit :

	Valeur brute Comptes courants 2015	Provision pour dépréciation des comptes courants				Valeur nette Compte courants 2015
		2014	Dotation	Reprise	2015	
Visiomed SAS	2 425 103	361 073		14 552	346 521	2 078 582
In Pharma SAS	31 733	18 895		18 895	0	31 733
<b>TOTAL</b>	<b>2 456 836</b>	<b>379 968</b>	<b>0</b>	<b>33 447</b>	<b>346 521</b>	<b>2 110 315</b>

## Note sur le bilan

### État des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 4 188 828 € en valeur brute au 31/12/2015 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>ACTIF IMMOBILISE :</b>	<b>86 912</b>	<b>0</b>	<b>86 912</b>
Autres immobilisations financières	86 912		86 912
<b>ACTIF CIRCULANT :</b>	<b>4 344 878</b>	<b>4 300 060</b>	<b>44 818</b>
Avances, acomptes versés sur commandes	242 962	242 962	
Clients	442 676	442 676	
Clients douteux	44 818		44 818
Personnel et comptes rattachés	34 150	34 150	
Organismes sociaux			
Etat : impôts et taxes diverses	350 548	350 548	
Groupe et associés	2 647 407	2 647 407	
Débiteurs divers	343 450	343 450	
Charges constatées d'avance	238 867	238 867	
<b>TOTAL</b>	<b>4 431 790</b>	<b>4 300 060</b>	<b>131 730</b>

Les débiteurs divers se décomposent comme suit ;

Créances au titre des retenues Factor :	223 084 euros
Paiement BSA1 :	40 000 euros
Blocage de fonds (*) :	33 448 euros
Fournisseurs débiteurs :	3 869 euros
CICE :	43 048 euros

(\*) : Cette créance est compensée par une dette du même montant, au titre d'un litige.

Le montant Groupe et associés se décompose de la façon suivante ;

Visiomed SAS	2 425 103 euros
In Pharma SAS	31 733 euros
Bewell Connect Corp.	190 571 euros

## Note sur le bilan

### Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2015
Personnel – avances permanentes	34 000
Produits à recevoir - CICE	43 049
Etat – produits à recevoir	20 831
<b>TOTAL</b>	<b>97 880</b>

### Dépréciation des actifs

CREANCES	31/12/2014	Dotation	Reprise	31/12/2015
Dépréciation des stocks	3 498	1 637	3 498	1 637
Dépréciation des Créances douteuses	16 924	22 653	2 321	37 256
Dépréciation des autres créances	28 828		28 828	0
Dépréciation des comptes courants	379 968		33 447	346 521
Dépréciation avance Factor	18 135			18 135
<b>TOTAL</b>	<b>447 353</b>	<b>24 290</b>	<b>68 094</b>	<b>403 549</b>

Les dotations ont été constatées en résultat d'exploitation à hauteur de 24 290 euros.

Les reprises ont été constatées en résultat d'exploitation à hauteur de 34 647 euros et en résultat financier à hauteur de 33 447 euros.

Les reprises ont été utilisées à hauteur de 34 647 euros.

### Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 238 867 €.

Chiffres exprimés en euros	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Loyers et charges	51 984		
Autres charges constatées d'avance	13 778		
Salons	173 105		
<b>TOTAL</b>	<b>238 867</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Note sur le bilan

### Capitaux propres

Affectation des résultats de l'exercice 2014 :

Les comptes de l'exercice 2014 ont fait apparaître un résultat de -2 389 157 €. Selon la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes, cette perte a été affectée en totalité en Report à Nouveau.

Décision de l'assemblée du 17 juin 2015

Report à Nouveau de l'exercice précédent	-4 183 326
Résultat de l'exercice précédent	-2 389 157
Prélèvements sur les réserves	
<b>Total des origines</b>	<b>-6 572 483</b>
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	-6 572 483
<b>Total des affectations</b>	<b>-6 572 483</b>

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 31/12/2014	Affectations des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2015
Capital	6 777 885	0	7 703 322	0	14 481 207
Primes d'émission	4 253 239	0	8 185 164	0	12 438 403
Réserve légale	20 943				20 943
Report à Nouveau	-4 183 326	-2 389 157			-6 572 483
Résultat de l'exercice	-2 389 157	2 389 157	-7 474 586		-7 474 586
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>4 479 584</b>	<b>0</b>	<b>8 413 900</b>	<b>0</b>	<b>12 893 484</b>

Aucun actionnaire ne détient plus de 10% du capital.

Les primes d'émissions comprennent un montant de 40 000 euros, correspondant au prix de souscription des 400 000 BSA attribuées en 2015 au Président au prix unitaire de 0,10 euros.

### Composition du capital social

	Nombre	Valeur Nominale
Titres composant le capital au début de l'exercice	4 518 590	1,50
Titres émis pendant l'exercice	5 135 548	1,50
Titres remboursés pendant l'exercice	0	
Titres composant le capital à la fin de l'exercice	9 654 138	1,50

## Note sur le bilan

### Obligations convertibles, échangeables et titres similaires

---

Les obligations convertibles dont bénéficiait la société Visiomed Group au 31 décembre 2014, pour une valeur de 749 970 euros, ont été intégralement remboursées au 31 décembre 2015.

Une prime de non conversion, pour un montant de 269 989 euros a été versée ce même jour, ainsi que les intérêts dus au titre des années 2012 à 2015 (119 995 euros).

Le 28 janvier 2015, il a été procédé à une augmentation de capital de 5 906 686 euros, par l'émission de 1 583 562 actions nouvelles à 1,50 euros assortis d'une prime d'émission de 2,23 euros par action.

**BEOCABSA** : Le 6 aout 2015, la société Visiomed Group a procédé à l'émission de 6 bons d'émissions d'obligations convertibles en action, assorties de bons de souscription d'action, (BEOCABSA), soit 6 tranches, dont les caractéristiques sont les suivantes ;

#### Obligations convertibles en actions (OCA)

Durée d'exercice : 24 mois

Nombre OCA : 900

Valeur nominale totale des obligations convertibles : 9 000 000 euros

Maturité : 12 mois, à compter de la date de tirage de la tranche

Valeur d'une OCA : 10 000 euros

Prix d'exercice : 8 820 000 euros

Tirage par tranche de 1 470 000 d'euros (1 tranche = 150 OCA) assorti de 6% de commitment fees, à sa demande ou selon condition par l'émetteur.

Les OCA ne sont pas porteuses d'intérêts.

Le prix de conversion est déterminé au moment de l'exercice de la tranche, selon l'« Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

#### Bons de souscription d'actions (BSA)

Nombre : selon les modalités de calcul, lors du tirage des tranches d'OCA.

Maturité : 36 mois, à compter de la date de tirage de la tranche

Tirage en même temps que les OCA, par tranche de 1 500 000 euros, selon un prix de conversion déterminé au moment du tirage de la tranche, selon l'« Issuance Agreement » signé entre le bénéficiaire et Visiomed Group.

1 BSA donne droit à 1 action nouvelle.

Au 31 décembre 2015, il a été converti 749 OCA et 820 000 BSA. Il restait à convertir 1 OCA et 1 353 376 BSA.

A cette date, 5 tranches avaient été tirées.

Au 31 décembre 2015, le montant total des augmentations de capital résultant de la conversion des OCA d'une part et des BSA d'autre part s'est élevé à 5 327 979 €, soient 3 551 986 actions nouvelles, assorties d'une prime d'émission de 4 613 821€, soit une prime moyenne de 1,299 €.

Par ailleurs, il est rappelé que, suivant l'assemblée générale du 30 décembre 2009, le conseil d'administration du 13 avril 2010 avait attribué au profit de deux salariés 224 511 bons de créateur d'entreprises donnant droit de souscrire à 112 255 actions nouvelles, exerçables à partir du 1er janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2015 à un prix d'exercice de 2,25 € et selon la parité d'exercice pour leurs titulaires de 2 BSPCE exercés pour 1 action nouvelle souscrite. Par décision lors de l'assemblée générale mixte du 18 juin 2015, la date limite d'exercice de ses bons a été reportée au 31 décembre 2018.

**BSA 1** : Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015, et suivant le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 400 000 bons de souscriptions d'actions au Président de Visiomed Group. Ces bons ont été souscrits au prix de 0,10 euros chacun, (soit 40 000 euros), exerçables jusqu'au 31 décembre 2021, et le prix d'émission d'une action nouvelle en exercice d'un BSA sera de 3,18 euros (1,50 de nominal et 1,68 de prime d'émission), et selon une parité de 1 BSA pour 1 action nouvelle.

Ces bons seront incessibles jusqu'au 31 décembre 2016.



## Note sur le bilan

Au lendemain de cette date, ces BSA 1 seront admis aux négociations sur le marché Alternext de Nyse Euronext Paris.

**Actions Gratuites** : Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 30 juillet 2015, il a été attribué 120 000 actions gratuites au Directeur Général de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle le bénéficiaire ne sera pas titulaire des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles. Le bénéficiaire devra conserver au moins 80 000 actions jusqu'à la fin de son mandat de Directeur Général.

Par délégation de l'assemblée générale du 18 juin 2015 et selon le conseil d'administration du 18 décembre 2015, il a été attribué 50 000 actions gratuites à deux salariés de Visiomed Group, avec une période d'acquisition de 2 ans, durée pendant laquelle les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions et des droits en résultant, et une durée de détention de 2 ans, durée pendant laquelle les titres ne seront pas cessibles.

## Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2014	Dotations	Reprises	Au 31/12/2015
Provisions pour litige prud'homal	165 250	25 000	10 115	180 135
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour pertes de change	96	632	96	632
<b>TOTAL</b>	<b>165 346</b>	<b>25 632</b>	<b>10 211</b>	<b>180 767</b>

Les dotations 2015 ont été constatées en exploitation pour 25 000 euros sur un litige commercial (le reste de la provision correspondant à des litiges prud'homaux), et en financier pour 632 euros.

Les reprises ont été constatées en résultat d'exploitation pour 10 115 euros et en résultat financier pour 96 euros.

La reprise de provision en exploitation a été utilisée.

## Note sur le bilan

### États des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	10 000	10 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 374 084	1 374 084		
Personnel et comptes rattachés	286 116	286 116		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	380 890	380 890		
Taxe sur la valeur ajoutée	49 909	49 909		
Autres impôts et comptes rattachés	28 831	28 831		
Autres dettes	443 968	443 968		
<b>TOTAL</b>	<b>2 573 798</b>	<b>2 573 798</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	10 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	749 970			

### Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2015
Fournisseurs- factures non parvenues	376 875
Provisions congés payés	116 783
Personnel – autres charges à payer	160 169
Charges sociales sur congés à payer	52 552
Charges sociales sur charges à payer	72 252
Etat –autres charges à payer	74 633
<b>Charges à payer</b>	<b>853 264</b>

### Actions propres

En compte 502 à la date de clôture de l'exercice, les actions propres se présentent comme suit ;

En nombre : 23 644

En valeur : 127 214 euros

## Notes sur le compte de résultats

### Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2015 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2015		Total	Exercice 2014
	France	CEE + Export		Total
Ventes de marchandises	1 698 265	450 533	2 148 798	3 105 583
Production vendue de services	2 461 522		2 461 522	1 676 301
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>4 159 787</b>	<b>450 533</b>	<b>4 610 320</b>	<b>4 781 884</b>
%	90,23 %	9,77 %	100 %	

### Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	44 762	28 106
Redevances et autres produits divers de gestion	264 287	257 833
<b>TOTAL</b>	<b>309 049</b>	<b>285 939</b>

Les reprises sur amortissements et provisions sont constituées principalement du compte courant ADDATEK (29 k€), d'une partie des provisions sur les litiges prud'homaux (10 K€) et clients et stocks pour le solde (5K€).

Les redevances, pour un montant de 263 061 euros, concernent Visiomed SAS.

### Rémunération du Commissaire aux comptes

Le montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels est de 17 000 euros.

## Notes sur le compte de résultats

## Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à -2 499 477 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2015	Exercice 2014
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>180 753</b>	<b>184 266</b>
Produits financiers de participations	44 187	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	3 252	
Reprises sur provisions	75 043	29 189
Différences positives de change	1 799	1
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	56 472	155 076
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>2 680 230</b>	<b>1 040 953</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	632	963 091
Intérêts	7 466	19 876
Intérêts sur obligations convertibles	29 995	30 000
Prime de non conversion	269 989	
Perte sur créances rattachées à des participations	2 288 578	
Différences négatives de change	2 543	480
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	81 026	27 506
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-2 499 477</b>	<b>-856 687</b>

Les produits financiers de participation concernent les intérêts facturés en 2015 sur les comptes courants de Visiomed SAS et In Pharma SA.

Les reprises sur provisions concernent la provision existante au 31 décembre 2014 sur la dépréciation des titres In Pharma (41 500 €), ainsi que sur la dépréciation de son compte courant (18 894 €), une reprise partielle de la dépréciation du compte courant de Visiomed SAS (à hauteur de 14 552 euros).

Le versement de la prime de non conversion des OC a eu lieu le 31 décembre 2015 (voir paragraphe correspondant), ainsi que la charge d'intérêts de la période pour 29 995 euros.

## Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de 15 781 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2015	Exercice 2014
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>137 694</b>	<b>32 994</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	32 994	32 994
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 000	
Reprises sur provisions et transferts de charges	100 700	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>121 913</b>	<b>12 109</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17 673	12 109
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	104 240	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>15 781</b>	<b>20 885</b>

## Notes sur le compte de résultats

Les produits exceptionnels sur opération de gestion sont constitués de rachats de créances.

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion sont constituées d'amendes et pénalités pour 1 058 euros et des indemnités au titre de litiges prud'homaux pour 16 615 euros.

Les charges exceptionnelles sur opération en capital concernent la société ADDATEK, dont les titres étaient totalement dépréciés au 31 décembre 2014, pour 100 700 euros. La reprise de provision sur ADDATEK se trouve en produits exceptionnels.

### Impôt sur les bénéfices

La société VISIOMED GROUP est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère, la société VISIOMED GROUP .

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

BASES	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
+ Résultat courant	-7 570 367	80 000	-7 490 367
+ Résultat exceptionnel	15 781		15 781
- Autres provisions pour risques			
<b>TOTAL</b>	<b>-7 554 586</b>	<b>80 000</b>	<b>-7 474 586</b>

Dans le tableau ci-dessus, l'impôt correspond aux crédits d'impôts recherche et crédit d'impôt innovation déclarés en mai 2014, et reçu en mars 2015.

A partir de l'exercice ouvert au 01/01/2011, la société SA VISIOMED GROUP est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA VISIOMED GROUP. Elle agit en qualité de tête de groupe.

## Informations diverses

### Évènements postérieurs à la clôture

La 6ème tranche d'OCABSA a été émise le 19 février 2016.

De plus, il a été converti 980 000 BSA (soit 980 000 actions nouvelles), pour une valeur totale de 3 608 372 euros, soit 1 470 000 euros en augmentation de capital et 2 138 372 euros en prime d'émission. De même, il a été converti 101 OCA (soit 331 446 actions nouvelles), pour une valeur totale de 1 010 000 euros, soit 497 169 euros en augmentation de capital et 512 831 euros en prime d'émission).

A la date des présentes annexes, le nouveau capital social s'établit à 16 448 376 euros, décomposé en 10 965 584 actions.

En mars 2016, la société Visiomed Groupe a acquis 100% des titres de la société YES DO BRASIL, dont le nom devient Visiomed do Brasil.

### Effectif moyen du personnel salarié et intérimaire

Sur l'année fiscale 2015, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2015	Effectif
Cadres	20
Agents de maîtrise, techniciens et employés	16
Ouvriers	
<b>TOTAL</b>	<b>36</b>

### Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes du Groupe SA VISIOMED GROUP 0008 avenue Kleber 75116 PARIS - FRANCE.

### Rémunération des organes d'administration

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait à donner une rémunération individuelle.

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

Engagements donnés	Montant
VMP nanties pour couvrir les facilités de caisse	300 000
VMP nanties pour couvrir une ligne de crédit documentaire	400 000
<b>Aval et cautions</b>	<b>700 000</b>
Véhicules en locations longue durée	71 256
Locations de matériels divers	146 242
Locations immobilières	1 291 135
Garantie donnée à un transitaire de Visiomed SAS à hauteur de 150 000 euros	24 904
Abandon de créances à VISIOMED SAS avec clause de retour à meilleure fortune	7 320 746
Abandon de créances à IN PHARMA SAS avec clause de retour à meilleure fortune	214 832
<b>Autres engagement donnés</b>	<b>9 069 115</b>
	<b>9 769 115</b>

## Informations diverses

### Engagements reçus

Engagements reçus	Montant
Abandon de créances à Visiomed SAS avec clause de retour à meilleure fortune	7 320 746
Abandon de créances à In Pharma SAS avec clause de retour à meilleure fortune	214 832
	<b>7 535 578</b>

L'augmentation des engagements donnés en immobilier est du à l'entrée dans une nouvelle période triennale, et au nouveau bail pris en mai 2015, dont la première période ferme se termine en 2021.

La société Visiomed Group s'est engagée en date du 21 avril 2016 à apporter son soutien financier à ses filiales In Pharma et Visiomed SAS jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 170 550 euros  
 Taux d'actualisation : 1,59 %  
 Taux de croissance annuelle des salaires : 2,5%  
 Age de départ en retraite : 64 ans  
 Table de mortalité : INSEE 2015  
 Turn over : table 3044

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE sera utilisé pour le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprises à travers notamment des efforts en matière de recherche développement et innovation.

### Liste des conventions réglementées

#### autorisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

##### a. Convention d'assistance et de services – Gala Group

Le 9 mars 2015, un contrat d'assistance et de services a été signé entre Gala Group et Visiomed Group pour une durée de deux ans renouvelable.

L'objet de la convention est la recherche et l'aide à l'ingénierie commerciale auprès des autorités, des partenaires et des opérateurs intervenants dans le domaine de la santé.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2015, Mme Ghislaine ALAJOUANINE, présidente de la société Gala Group, ayant été nommée au conseil d'administration de Visiomed Group, le conseil d'administration du 30 juillet 2015 a autorisé cette convention, considérant l'intérêt que présente cette convention pour la société Visiomed Group, notamment au regard de l'objet de cette dernière et des conditions financières qui y sont attachées. En effet, ce contrat permettra au Groupe d'être introduit et de se développer auprès des assurances et des mutuelles santé, en proposant les applications et services développées par le groupe.

Modalités de rémunération : honoraire forfaitaire mensuel de 5 000 euros (hors taxes). Outre ces honoraires forfaitaires, les services seront facturés selon un forfait journée de 800 € hors taxes. Un pourcentage de 4 % sera versé au prestataire sur le chiffre d'affaires des opérations réalisées grâce à son intervention.

## Informations diverses

Les honoraires constatés dans les comptes de Visiomed Group au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 40 000 euros hors taxes.

Personne concernée : Ghislaine ALAJOUANINE, administrateur de Visiomed Group et président de Gala Group.

### **b. Convention d'avance en comptes courants**

En date du 27 avril 2015, le conseil d'administration a autorisé une convention d'avances en compte courant entre les sociétés Visiomed Group, Visiomed SAS et In Pharma SAS (« les parties »), signée ce même jour.

L'objet de cette convention est que chaque partie en fonction de sa trésorerie disponible puisse mettre à disposition d'une autre partie au contrat sous forme d'avance en compte courant tout somme dont l'autre partie pourrait avoir besoin.

Les sommes mises à disposition dans le cadre de la présente convention porteront intérêt au taux Euribor 1 mois + 1,75%.

La présente convention est conclue pour une durée de une année, à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elle se renouvellera par tacite reconduction, d'année en année.

L'impact de cette convention sur les comptes annuels de Visiomed Group pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 est un produit financier de 44 187 euros, soit 2 083 euros avec In Pharma SAS et 42 104 euros avec Visiomed SAS.

Au 31 décembre 2015, la société Visiomed avait un compte courant débiteur de 2 425 103 € dans les livres de Visiomed Group, et la société In Pharma avait un compte courant débiteur de 31 733 euros.

En date du 30 juillet 2015, le conseil d'administration a approuvé l'extension de cette convention par avenant signé ce même jour à la société nouvellement créée, Bewell Connect Corp, aux mêmes conditions.

Au 31 décembre 2015, le compte courant de Bewell Connect Corp. était débiteur dans les livres de Visiomed Group pour un montant de 190 571 euros.

Le conseil a autorisé cette convention considérant l'intérêt que présente la convention pour la société Visiomed Group, notamment au regard des conditions financières qui y sont attachées : en effet, ces conventions permettent à la société emprunteuse de profiter d'un financement moins cher que celui proposé par les établissements financiers, et plus avantageux pour la société prêteuse.

Personne concernée : Eric SEBBAN, président directeur général et président du conseil d'administration et actionnaire de Visiomed Group et président de Visiomed et de Bewell Connect Corp. (filiale à hauteur de 70 % de Visiomed Group). Eric Sebban est également actionnaire de Bewell Connect corp. In Pharma est une filiale détenue à 100 % par Visiomed Group.

### **c. Abandons de créances**

En date du 18 décembre 2015, le conseil d'administration de Visiomed Group a autorisé l'abandon de créances à caractère financier au profit de la société Visiomed à hauteur de 2 211 746 €. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, sous les mêmes conditions que les abandons précédents.

Ces abandons permettent de réduire les charges financières et d'améliorer la situation nette des bénéficiaires.

Personne concernée : Eric SEBBAN, président directeur général et président du conseil d'administration et actionnaire de Visiomed Group et président de Visiomed.



## Informations diverses

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

Ces conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont les effets se sont poursuivis au cours de l'exercice 2015 ont fait l'objet d'un examen annuel par le Conseil d'administration du 21 avril 2016.

Personne concernée pour les conventions ci-dessous : Eric SEBBAN, président du conseil d'administration, président directeur général et actionnaire de Visiomed Group et président de Visiomed (détenue à hauteur de 95,43 % par Visiomed Group).

#### **a. Convention d'animation entre Visiomed Group et Visiomed**

En date du 19 mars 2010, une convention d'animation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010. En application de cette convention, la société Visiomed Group fournit des prestations :

- d'assistance à la direction commerciale ;
- d'assistance à la direction des ventes ;
- d'assistance :
  - en matière de management, gestion et d'orientation stratégique,
  - en matière d'administration des ventes,
  - administrative, comptable et financière,
  - stratégie marketing et création.

En contrepartie de ses services, la convention d'animation prévoit que la société Visiomed Group perçoive de la part de la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

Cette convention permet à Visiomed de partager les ressources de Visiomed Group à moindre coût.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 2 157 034 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2015 correspondant au prix de revient des services et un montant de 120 475 € hors taxes au titre de cette marge de 5 %.

#### **b. Convention d'assistance à la commercialisation entre Visiomed Group et Visiomed**

En date du 10 septembre 2010, une convention d'assistance à la commercialisation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2010. En application de cette convention, la société Visiomed fournit toute prestation commerciale et notamment d'assistance à la commercialisation des produits Visiomed dans le réseau de la grande distribution.

En contrepartie de ses services, la convention d'assistance prévoit que la société Visiomed Group rétribue à la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

Cette convention permet à Visiomed Group de partager en matière d'achats et de logistique de Visiomed à moindre coût.

La société Visiomed a ainsi facturé 1 006 656 € hors taxes de marchandises et 202 867 € hors taxes de prestations de services à la société Visiomed Group au titre de cette convention en 2015, incluant les 5 % de gestion.

#### **c. Contrat de Licence exclusive « Thermoflash » entre Visiomed Group et Visiomed**

Le 29 juillet 2011, la société Visiomed Group a concédé à la société Visiomed la licence d'exploitation, à titre exclusif, de la marque française Thermoflash®, thermomètre électronique sans contact, sur le territoire français. En contrepartie du droit d'exploitation qui lui conféré, la société Visiomed doit payer une redevance d'un montant correspondant à 5 % hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société Visiomed.

## Informations diverses

Cette convention permet à Visiomed d'exploiter la vente des produits Thermoflash sur le territoire français.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 263 061 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2015.

### **Convention approuvée au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé**

**Cette convention conclue au cours d'exercice antérieur et sans effet sur l'exercice 2015 ont fait l'objet d'un examen annuel par le Conseil d'administration du 21 avril 2016.**

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

#### **a. Abandons de créance accordés par Visiomed Group à Visiomed**

##### Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune

En date du 31 décembre 2012, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 760 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2014 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 30 décembre 2013, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 1 014 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2015 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Sur l'exercice 2011, la société Visiomed Group a procédé à plusieurs abandons de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 3 335 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2015 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Les abandons de créance accordés par Visiomed Group au cours de l'exercice 2013 bénéficie d'une clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

- lorsque la société bénéficiaire de cet abandon (Visiomed) aura réalisé des bénéfices nets suffisants pour que ses capitaux propres ressortent, à la clôture d'un exercice social postérieur au 31 décembre 2013, au moins égaux au capital social de la société bénéficiaire de l'abandon ;
- sous réserve que la société Visiomed Group en fasse expressément la demande pour chaque exercice, avant l'approbation par les associés de la société bénéficiaire de cet abandon des comptes de l'exercice considéré de la société bénéficiaire;
- et, dans la mesure où son exigibilité n'aura pas pour effet de rendre les capitaux propres de la société bénéficiaire de cet abandon inférieurs à son capital social, de telle façon, qu'au titre d'un exercice donné, la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible pour une partie seulement de son montant.

Dans ce dernier cas, le reliquat de la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible dans les mêmes conditions, au titre d'un exercice social ultérieur et jusqu'à son exigibilité totale, sans que cette exigibilité ne rende les capitaux propres de la société bénéficiaire de l'abandon de créance inférieurs à son capital social.

## Informations diverses

**SOCIETE VISIOMED GROUP**  
**Résultats financiers des cinq derniers exercices**

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>A - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
1. Capital social (en €)	10 417 448	11 017 448	5 437 845	6 777 885	14 481 207
2. Nombre d'actions	2 604 362	2 754 362	3 625 230	4 518 590	9 654 138
<b>B - OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE (EN €)</b>					
1. Chiffres d'affaires hors taxes	2 787 500	3 092 864	3 327 300	4 781 884	4 610 320
2. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-4 610 044	-2 379 144	-2 055 827	-1 991 825	-7 200 530
3. Impôts sur les bénéfices	-236 077	0	0	14 672	80 000
4. Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
5. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-4 692 885	-2 832 003	-2 549 681	-2 389 157	-7 474 586
6. Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b>C - RESULTAT PAR ACTION (EN €)</b>					
1. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	-1,68	-0,86	-0,69	-0,44	-0,75
2. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	-1,80	-1,03	-0,86	-0,53	-0,77
3. Dividende net attribué à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>D - PERSONNEL</b>					
1. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	23	25	25	26	39
2. Montant de la masse salariale de l'exercice (en €)	1 180 301	1 197 744	1 140 123	1 423 212	2 149 928
3. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	499 180	510 911	457 008	557 070	868 142

# **VISIONMED GROUP**

Société Anonyme

8, avenue Kléber  
75116 Paris

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015

## VISIOMED GROUP

Société Anonyme

8, avenue Kléber  
75116 Paris

---

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société VISIOMED GROUP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note « Immobilisations financières » du paragraphe « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies en annexe ;
- Les immobilisations incorporelles liées aux marques ont fait l'objet de test de valeur selon les modalités décrites dans les notes relatives aux règles et méthodes comptables applicables aux immobilisations incorporelles de l'annexe des comptes annuels. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que l'annexe donne une information appropriée. S'agissant d'estimations et comme rappelé dans la note 11 « Utilisation d'estimations » du paragraphe « Principes comptables généraux et présentation des comptes » de l'annexe, les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer de ces estimations, établies sur la base d'informations ou situations existantes à la date d'arrêté des comptes, et qui peuvent se révéler dans le futur différentes de la réalité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2016

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Albert AIDAN

# **VISIONMED GROUP**

Société Anonyme

8, avenue Kléber  
75116 Paris

---

## **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de  
l'exercice clos le 31 décembre 2015

## VISIOMED GROUP

Société Anonyme

8, avenue Kléber  
75116 Paris

---

### **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

#### **Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :



**a. Convention d'assistance et de services entre Visiomed Group et Gala Group**

Le 9 mars 2015, un contrat d'assistance et de services a été signé entre Gala Group et Visiomed Group pour une durée de deux ans renouvelable.

L'objet de la convention est la recherche et l'aide à l'ingénierie commerciale auprès des autorités, des partenaires et des opérateurs intervenants dans le domaine de la santé.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2015, Mme Ghislaine ALAJOUANINE, présidente de la société Gala Group, ayant été nommée au conseil d'administration de Visiomed Group, le conseil d'administration du 30 juillet 2015 a autorisé cette convention, considérant l'intérêt que présente cette convention pour la société Visiomed Group, notamment au regard de l'objet de cette dernière et des conditions financières qui y sont attachées. En effet, ce contrat permettra au Groupe d'être introduit et de se développer auprès des assurances et des mutuelles santé, en proposant les applications et services développées par le groupe.

Modalités de rémunération : honoraire forfaitaire mensuel de 5 000 euros (hors taxes). Outre ces honoraires forfaitaires, les services seront facturés selon un forfait journée de 800 € hors taxes. Un pourcentage de 4 % sera versé au prestataire sur le chiffre d'affaires des opérations réalisées grâce à son intervention.

Les honoraires constatés dans les comptes de Visiomed Group au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 s'élève à 40 000 euros hors taxes.

Personne concernée : Ghislaine ALAJOUANINE, administrateur de Visiomed Group et président de Gala Group.

**b. Convention d'avances en compte courant**

En date du 27 avril 2015, le conseil d'administration a autorisé une convention d'avances en compte courant entre les sociétés Visiomed Group, Visiomed SAS et In Pharma SAS (« les parties »), signée ce même jour.

L'objet de cette convention est que chaque partie en fonction de sa trésorerie disponible puisse mettre à disposition d'une autre partie au contrat sous forme d'avance en compte courant tout somme dont l'autre partie pourrait avoir besoin.

Les sommes mises à disposition dans le cadre de la présente convention porteront intérêt au taux Euribor 1 mois + 1,75%.

La présente convention est conclue pour une durée de une année, à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Elle se renouvellera par tacite reconduction, d'année en année.

L'impact de cette convention sur les comptes annuels de Visiomed Group pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 est un produit financier de 44 187 euros, soit 2 083 euros avec In Pharma SAS et 42 104 euros avec Visiomed SAS.

Au 31 décembre 2015, la société Visiomed avait un compte courant débiteur de 2 425 103 € dans les livres de Visiomed Group, et la société In Pharma avait un compte courant débiteur de 31 733 euros.

En date du 30 juillet 2015, le conseil d'administration a approuvé l'extension de cette convention par avenant signé ce même jour à la société nouvellement créée, Bewell Connect Corp, aux mêmes conditions.

Au 31 décembre 2015, le compte courant de Bewell Connect Corp. était débiteur dans les livres de Visiomed Group pour un montant de 190 571 euros.

Le conseil a autorisé cette convention considérant l'intérêt que présente la convention pour la société Visiomed Group, notamment au regard des conditions financières qui y sont attachées : en effet, ces conventions permettent à la société emprunteuse de profiter d'un financement moins cher que celui proposé par les établissements financiers, et plus avantageux pour la société prêteuse.

Personne concernée : Eric SEBBAN, président directeur général et président du conseil d'administration et actionnaire de Visiomed Group et président de Visiomed et de Bewell Connect Corp. (filiale à hauteur de 70 % de Visiomed Group). Eric Sebban est également actionnaire de Bewell Connect corp. In Pharma est une filiale détenue à 100 % par Visiomed Group.

### **c. Abandons de créances**

En date du 18 décembre 2015, le conseil d'administration de Visiomed Group a autorisé l'abandon de créances à caractère financier au profit de la société Visiomed à hauteur de 2 211 746 €. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, sous les mêmes conditions que les abandons précédents.

Ces abandons permettent de réduire les charges financières et d'améliorer la situation nette des bénéficiaires.

Personne concernée : Eric SEBBAN, président directeur général et président du conseil d'administration et actionnaire de Visiomed Group et président de Visiomed.

## **CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Personne concernée pour les conventions ci-dessous : Eric SEBBAN, président du conseil d'administration, président directeur général et actionnaire de Visiomed Group et président de Visiomed (détenue à hauteur de 95,43 % par Visiomed Group).

#### **a. Convention d'animation entre Visiomed Group et Visiomed**

En date du 19 mars 2010, une convention d'animation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2010. En application de cette convention, la société Visiomed Group fournit des prestations :

- d'assistance à la direction commerciale ;
- d'assistance à la direction des ventes ;
- d'assistance :
  - en matière de management, gestion et d'orientation stratégique,
  - en matière d'administration des ventes,
  - administrative, comptable et financière,
  - stratégie marketing et création.

En contrepartie de ses services, la convention d'animation prévoit que la société Visiomed Group perçoive de la part de la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

Cette convention permet à Visiomed de partager les ressources de Visiomed Group à moindre coût.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 2 157 034 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2015 correspondant au prix de revient des services et un montant de 120 475 € hors taxes au titre de cette marge de 5 %.

#### **b. Convention d'assistance à la commercialisation entre Visiomed Group et Visiomed**

En date du 10 septembre 2010, une convention d'assistance à la commercialisation entre les deux sociétés a été mise en place avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> avril 2010. En application de cette convention, la société Visiomed fournit toute prestation commerciale et notamment d'assistance à la commercialisation des produits Visiomed dans le réseau de la grande distribution.

En contrepartie de ses services, la convention d'assistance prévoit que la société Visiomed Group rétribue à la société Visiomed une rémunération hors taxes globale correspondant au prix de revient des services, majoré de 5 %.

Cette convention permet à Visiomed Group de partager en matière d'achats et de logistique de Visiomed à moindre coût.

La société Visiomed a ainsi facturé 1 006 656 € hors taxes de marchandises et 202 867 € hors taxes de prestations de services à la société Visiomed Group au titre de cette convention en 2015, incluant les 5 % de gestion.

#### **c. Contrat de Licence exclusive « Thermoflash » entre Visiomed Group et Visiomed**

Le 29 juillet 2011, la société Visiomed Group a concédé à la société Visiomed la licence d'exploitation, à titre exclusif, de la marque française Thermoflash®, thermomètre électronique sans contact, sur le territoire français. En contrepartie du droit d'exploitation qui lui conféré, la société Visiomed doit payer une redevance d'un montant correspondant à 5 % hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la société Visiomed.

Cette convention permet à Visiomed d'exploiter la vente des produits Thermoflash sur le territoire français.

La société Visiomed Group a ainsi facturé 263 061 € hors taxes à la société Visiomed au titre de cette convention en 2015.

### **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé**

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'un exercice antérieur, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

#### **a. Abandons de créances accordés par Visiomed Group à Visiomed**

##### Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune

Sur l'exercice 2011, la société Visiomed Group a procédé à plusieurs abandons de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 3 335 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2015 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 31 décembre 2012, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 760 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2014 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

En date du 30 décembre 2013, la société Visiomed Group a procédé à un abandon de créances au profit de la société Visiomed à hauteur de 1 014 000 €. Cet abandon n'a aucun impact sur les comptes de l'exercice 2015 et est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Ces abandons ont permis de réduire les charges financières et d'améliorer la situation nette du bénéficiaire.

Les abandons de créance accordés par Visiomed Group au cours de l'exercice 2013 bénéficient d'une clause de retour à meilleure fortune dans les conditions suivantes :

- lorsque la société bénéficiaire de cet abandon (Visiomed) aura réalisé des bénéfices nets suffisants pour que ses capitaux propres ressortent, à la clôture d'un exercice social

postérieur au 31 décembre 2013, au moins égaux au capital social de la société bénéficiaire de l'abandon ;

- sous réserve que la société Visiomed Group en fasse expressément la demande pour chaque exercice, avant l'approbation par les associés de la société bénéficiaire de cet abandon des comptes de l'exercice considéré de la société bénéficiaire;
- et, dans la mesure où son exigibilité n'aura pas pour effet de rendre les capitaux propres de la société bénéficiaire de cet abandon inférieurs à son capital social, de telle façon, qu'au titre d'un exercice donné, la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible pour une partie seulement de son montant.

Dans ce dernier cas, le reliquat de la Créance Abandonnée pourra redevenir exigible dans les mêmes conditions, au titre d'un exercice social ultérieur et jusqu'à son exigibilité totale, sans que cette exigibilité ne rende les capitaux propres de la société bénéficiaire de l'abandon de créance inférieurs à son capital social.

Neuilly-sur-Seine, le 29 avril 2016

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Albert AIDAN